

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE MIRAMAS
SÉANCE PUBLIQUE DU 11 AVRIL 2014

La séance est ouverte à 19 heures dans les formes réglementaires, sous la présidence de Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire de Miramas.

Monsieur le MAIRE.- Mes chers Collègues, Mesdames, Messieurs, bonsoir.

Il s'agit un peu d'un Conseil municipal technique, même si nous allons voir le DOB qui, quant à lui, est plus politique, mais nous avons énormément de désignations à faire, c'est le cas dans toutes les Communes de France, c'est un exercice un peu long mais nécessaire.

Je vous remercie tous d'être là et nous allons ouvrir la séance en sachant que certains arrivent en retard, nous le savons donc déjà, et il y a une absente.

Je demande à Géraldine BUTI de faire l'appel des Adjointes et Conseillers municipaux.

** Madame Géraldine BUTI salue l'assemblée et procède à l'appel nominal des élus du Conseil municipal :*

Etaient présents, Mesdames et Messieurs :

Frédéric VIGOUROUX, Maryse RODDE, Gérald GUILLEMONT, Jean GUILLO, Marie Pierre VIAL, Paulette ARNAUD, Jacques BAUDOUX, Anne-Marie CHAYOT, Jean-Marie PASCAL, Gaétan FERNANDEZ, Christian PEYRO, Eric MARCHESI, Géraldine BUTI, Fernande REYNAUD, Armelle RAFFINI, Jerry GRUAT, Daniel HIGLI, Monique TRINQUET, Jean-Luc SANCHE, Mireille MIZOULE, Olivier JULIEN, Catherine FOURMENT, Martine ARFI, Nathalie PISANO, Hatab JELASSI, Jérémie PARDIES, Hervé REBOUL, Ange POGGI, Beatrix ESPALLARDO, Johanne ALVAREZ, Cécile DUMAS (*jusqu'à 20h40 après le vote de la délibération n°20*), Marilyn KERAUDY, Marc THOMAS.

Etaient représentées, Mesdames :

Laetitia DEFFOBIS par Frédéric VIGOUROUX,
Fadela AOUMMEUR par M. GUILLEMONT

Était absente excusée, Madame :

Cécile DUMAS (à partir de 20h40).

(19 h 05, Arrivée de Mme Catherine FOURMENT.)

* * * * *

A) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur le MAIRE.- Je vous propose que **Mme Marie-Pierre VIAL** puisse assurer ce secrétariat... Y a-t-il une autre candidature ?... Je passe donc au vote.

VOTE :

POUR : 35 (28 « Pour Miramas » + 5 « RBM (FN) Rassemblement Bleu Marine (Front National) » + 1 « Mme DUMAS » + 1 « Mme KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

* * * * *

B) INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL : DEMISSION VOLONTAIRE DE MME DOMINIQUE VIVET, CONSEILLERE MUNICIPALE, ET INSTALLATION DE SON SUCCESSEUR.

Monsieur le MAIRE.- Comme vous l'avez entendu lors de l'appel, nous accueillons un nouveau membre du Conseil municipal.

En vertu de l'article 270 du Code électoral, Mme Dominique VIVET m'a fait parvenir sa démission volontaire en tant que Conseillère municipale sur la liste «Rassemblement Bleu Marine pour Miramas », reçue en Mairie le 2 avril 2014.

C'est donc M. Marc THOMAS, ici présent, qui la remplace sur cette même liste conformément aux articles de loi, et qui est appelé à remplir avec nous la fonction de Conseiller municipal dès ce Conseil municipal.

(S'adressant à M. THOMAS) Soyez le bienvenu.

* * * * *

C) RATIFICATION DU PROCES-VERBAL DU 20 FEVRIER 2014 :

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des questions ?...

Nous pouvons donc passer au vote.

VOTE :

POUR : 35 (28 « Pour Miramas » + 5 « RBM (FN) Rassemblement Bleu Marine (Front National)» + 1 « Mme DUMAS »+ 1 « Mme KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE (s'adressant à la sténotypiste).- Je vous remercie toujours, Madame, je le fais de temps en temps, vous nous permettez d'avoir des rapports qui sont, la plupart du temps, votés à l'unanimité.

(La sténotypiste remercie M. le Maire d'un signe de tête.)

* * * * *

D) DELIBERATIONS :

Monsieur le MAIRE.- Nous avons un certain nombre de délibérations inscrites à l'ordre du jour, et en ce qui concerne le premier rapport, je cède la parole à Mme Maryse RODDE, Première Adjointe.

N°1 – DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (ARTICLES L 2112-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES).

Rapporteur : Mme RODDE (Lecture de la délibération.)

Monsieur le MAIRE.-Rassurez-vous, je n'ai pas plus de délégations que la loi ne le permet, l'autocratie n'est pas en marche. C'est donc exactement les mêmes choses mais c'est important de le lire, et cela donne d'ailleurs des responsabilités aux Maires mais aussi des responsabilités pénales.

Nous allons passer au vote : qui est contre ?...

VOTE :

POUR : 35 (28 « Pour Miramas » + 5 « RBM (FN) Rassemblement Bleu Marine (Front National)» + 1 « Mme DUMAS »+ 1 « Mme KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Je voudrais vous signaler que Gérald GUILLEMONT a reçu la procuration de Fadela AOUMMEUR, elle n'est pas en retard, son fils est à l'hôpital. Gérald GUILLEMONT vient de l'avoir au téléphone.

N°2 - CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES.

Rapporteur : M. VIGOUROUX (Lecture de la délibération.)

S'il n'y a pas de questions particulières sur cette délibération, je passe au vote ?...

(M. le Maire procède au comptage des votants - Rumeurs parmi les élus.)

Il s'agit là du principe de la composition des trois commissions en question. Je recommence : qui est contre ?...

VOTE :

POUR : 29 (« Pour Miramas » + 1 « Mme KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 6 (5 « RBM (FN) Rassemblement Bleu Marine (Front National) » + 1 « Mme DUMAS »)

N°3 - COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES.

Rapporteur : M. VIGOUROUX

Puisque nous en avons fixé le nombre de participants, nous allons maintenant passer au nombre de siégeant.

(Lecture de la délibération.)

En application de l'article susvisé, afin de respecter le principe de la représentation proportionnelle et l'objectif d'expression pluraliste des élus au sein de

l'assemblée communale, il convient de rechercher la pondération qui reflète le plus fidèlement la composition de l'assemblée communale, chacune des tendances devant en conséquence disposer au moins d'un représentant dans chaque commission.

Les candidats qui obtiendront après un calcul à la proportionnelle un résultat inférieur à un se verront –de toute façon et nous le souhaitons- attribuer automatiquement un siège.

Les autres sièges à pourvoir seront répartis entre les candidats restants selon la méthode de calcul de la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Je vous propose donc de procéder à la nomination de 13 membres du Conseil municipal pour chacune des 3 commissions.

La désignation des membres s'effectuera à bulletin secret.

Je vais donner la liste des candidats de la majorité à la Commission des Affaires sociales, Education, Culture, Loisirs, Sport, Traditions...

(S'adressant à M. THOMAS) Vous avez une question ? Monsieur THOMAS, vous avez la parole.

M. Marc THOMAS.- Monsieur le Maire, je vous prie de m'excuser, j'ai une petite question : vous avez dit « *M. le Maire, Président de droit –c'est sûr- plus 13 membres* ». Nous avons les bulletins sur table avec les Commissions déjà prêtes, donc lorsque le vote va avoir lieu, comptez-vous poster 13 membres directement ou comptez-vous faire des attributions à la proportionnelle ? Parce que si vous votez 13 membres directement sans attribution de poste à la proportionnelle, vous allez passer automatiquement.

Monsieur le MAIRE.-Cher collègue, lors d'un vote à la proportionnelle nous votons tous en même temps, chacun vote ses candidats, mais comme il s'agit d'un vote à la proportionnelle, il n'y aura pas 13 membres de la majorité, d'accord ?... Chacun va voter pour ses candidats, Mme DUMAS va voter pour elle-même, Mme KERAUDY pour elle-même, et vous pour vous.

De ce fait, une fois que vous mettez la liste dans l'ordre que vous souhaitez, sur lequel vous vous êtes entendus, nous passons au vote. J'imagine que la majorité va voter pour ses 13 candidats, mais nous n'allons pas avoir 13 membres de la majorité, puisqu'il y a 28 suffrages pour la majorité, 5 suffrages pour le FN, un suffrage pour Mme DUMAS et un pour Mme KERAUDY.

Par conséquent, celles et ceux qui sont à moins de 1, auront un siège–c'est ce que je viens d'expliquer– et ensuite il y aura la proportion sur les 11 sièges, qui permettra de définir un nombre de présents qui –je vous l'avoue, je l'ai déjà calculé– est de 2, mais chaque composante présente ses candidats ; c'est la proportionnelle. C'est la raison pour

laquelle nous avons d'ores et déjà indiqué nos candidats et qu'il y a des bulletins blancs où vous devez indiquer vos candidats dans l'ordre qui vous convient. Sommes-nous d'accord ?

M. Marc THOMAS.- Nous le sommes. Merci.

Monsieur le MAIRE.- Merci.

Madame VIAL ?

Mme Marie-Pierre VIAL.- Je m'interroge quand même sur le fait que je viens de relever qu'il y a eu 5 abstentions du FN, une abstention de Cécile DUMAS sur la création de Commissions municipales –vous vous êtes abstenus, d'accord ?...– et que maintenant vous présentiez des candidats.

Monsieur le MAIRE.- Très bien pour cette remarque, nous allons passer au vote.

J'indique d'abord pour le groupe majoritaire le nom des candidats, ensuite je demanderai à chaque entité les noms de leurs candidats. Tout le monde suit ?...

M. Marc THOMAS.- Monsieur le Maire, je voudrais juste répondre...

Monsieur le MAIRE.- La tradition, Monsieur, veut que l'on demande l'autorisation de prendre la parole en Conseil municipal, et je vous la donne. Cela se passe uniquement ainsi.

M. Marc THOMAS.- Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais juste répondre que l'on s'abstient pour la réalisation des 3 Commissions, parce que j'aurais préféré savoir d'abord comment étaient constituées ces 3 Commissions, et ensuite dire « oui, on peut les faire ou pas ». Si vous me dites que sur les 3 Commissions il y aura la proportionnelle –c'est M. le Maire qui me l'a dit– je veux bien à ce moment-là que ces Commissions soient mises en place, mais en dehors de cela...

Mme Marie-Pierre VIAL.- (Inaudible – hors micro).

M. Marc THOMAS.- Je suis d'accord, mais sur la création, vous dites « je vais créer 3 Commissions », mais on peut en créer 50, parce que si vous le faites et que je ne sais pas comment elles sont composées et que je sais pertinemment que notre groupe sera mis de côté ou relégué, je m'abstiens. Pour moi il aurait été plus cohérent que la question qui arrive maintenant soit posée avant.

Monsieur le MAIRE.- Chers collègues, il faut savoir que la loi prévoit la proportionnelle dans ces commissions, cela veut dire que nul n'est censé ignorer la loi, je pensais que vous le saviez : *mea culpa*, la prochaine fois je vous donnerai les règles de loi indiquant pourquoi il y a la proportionnelle.

M. Marc THOMAS.- Une dernière chose : « nul n'est censé ignorer la loi », mais depuis 1986 cet adage n'est plus valable, car c'est une jurisprudence de Poitiers...

Monsieur le MAIRE.-Vous parlez du Code pénal, je parle du Code des Collectivités territoriales.

Je vais donc indiquer la **liste des candidats proposés par la Majorité, c'est-à-dire le groupe « Pour Miramas » pour la Commission des Affaires sociales, Education, Culture, Loisirs, Sport et Traditions :**

- Maryse RODDE,
- Gérald GUILLEMONT,
- Jacques BAUDOUX,
- Anne-Marie CHAYOT,
- Paulette ARNAUD,
- Gaétan FENANDEZ,
- Jean-Marie PASCAL,
- Monique TRINQUET,
- Martine ARFI,
- Mireille MIZOULE,
- Armelle RAFFINI,
- Fernande REYNAUD,
- Jerry GRUAT.

Madame DUMAS, êtes-vous candidate à cette commission ?

Mme Cécile DUMAS(hors micro).- Apparemment on ne peut pas !

M. Jean GUILLON (hors micro).- Si, on peut !

Monsieur le MAIRE.- Je viens de vous dire que vous y serez.

Mme Cécile DUMAS (hors micro).- J'ai entendu les remarques !

Monsieur le MAIRE.-Non, Madame DUMAS, je vous en prie.

Prenez le micro, Madame DUMAS. Êtes-vous candidate ?

Mme Cécile DUMAS.- Que voulez-vous que je vous dise ?... J'entends la remarque, je vous dis donc que je ne suis pas candidate. Si l'on ne peut plus s'abstenir sur quelque chose sans pour autant après...

Monsieur le MAIRE.- Madame DUMAS, je vous laisse réfléchir, parce que je voudrais que tout le monde y soit. C'est assez logique quand même, vous êtes l'expression d'une démocratie.

Madame ESPALLARDO, pouvez-vous me donner la liste dans l'ordre de vos candidats ?

Mme Beatrix ESPALLARDO.- Pour le groupe « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas », il s'agit de :

- **Beatrix ESPALLARDO**,
- **Ange POGGI**,
- **Marc THOMAS**,
- **Hervé REBOUL**,
- **Johanne ALVAREZ**.

Monsieur le MAIRE.-Madame KERAUDY, êtes-vous candidate à la commission que je viens d'indiquer ?

(Mme KERAUDY, indique qu'elle est candidate d'un signe de tête.)

Madame DUMAS ?

Mme Cécile DUMAS (hors micro).- Oui *(Suite de ses propos inaudibles)*.

Monsieur le MAIRE.-Merci beaucoup.

Nous allons donc pouvoir passer au vote.

Après le vote, je demanderai à Mme ALVAREZ et à Géraldine BUTI de venir à côté de moi pour procéder au dépouillement.

(Le vote se déroule à bulletin secret.)

Monsieur le MAIRE (s'adressant à Mme PERRIER, DGS).- Nous sommes donc 35, est-ce bien cela ?

Mme Sophie PERRIER (DGS).- C'est cela.

(M. le Maire appelle Mmes BUTI et ALVAREZ pour le dépouillement des bulletins.)

Monsieur le MAIRE.-Les résultats sont les suivants :

a. Nombre de votants (enveloppes déposées) -----	35
b. Nombre de suffrages déclarés nuls -----	0
c. Nombre de suffrages exprimés [a - b] -----	35

Ont obtenu :

- La liste présentée par « Pour Miramas » obtient 28 voix.
- La liste présentée par « RBM (FN) Rassemblement Bleu Marine (Front National » obtient 5 voix.
- La liste présentée par « Mme DUMAS » obtient 1 voix.
- La liste présentée par « Mme KERAUDY » obtient 1 voix.

La répartition selon le calcul est la suivante : comme il y a un vote pour Mme DUMAS et un vote pour Mme KERAUDY, conformément à ce que nous avons indiqué, est attribué dans ladite Commission un siège à Mme DUMAS, et un siège à Mme KERAUDY.

La deuxième phase de l'opération est l'attribution des 11 sièges restants à pourvoir entre les groupes :

- **La liste présentée par « Pour Miramas » obtient 9 sièges**
- **La liste présentée par « RBM (FN) Rassemblement Bleu Marine (Front National) » obtient 2 sièges.**

Nous avons donc bien 13 sièges.

Le mode de calcul est le suivant :

- La Majorité : $28/3 = 9,333$ soit 9 sièges.
- Le Front National : $5/3 = 1,6666$ soit 1 siège + 1 siège, « au plus fort reste ».

Je tiens le mode de calcul à votre disposition.

Si vous êtes d'accord, nous allons donc passer à la commission suivante qui a le même mode de calcul.

En ce qui concerne la **Commission des Affaires Sociales, Education, Culture, Loisirs, Sport et Traditions** est donc composée par :

- **Maryse RODDE,**
- **Gérald GUILLEMONT,**
- **Jacques BAUDOUX,**
- **Anne-Marie CHAYOT,**
- **Paulette ARNAUD,**
- **Gaëtan FERNANDEZ,**
- **Jean-Marie PASCAL,**
- **Monique TRINQUET,**
- **Martine ARFI,**
- **Beatrix ESPALLARDO,**
- **Ange POGGI,**
- **Cécile DUMAS,**
- **Marilyne KERAUDY.**

En ce qui concerne la **Commission Cadre de Vie, Economie et Administration Générale**, les candidats sont les suivants :

Pour le groupe « Pour Miramas » :

- Fadela AOUMMEUR,
- Laetitia DEFFOBIS,
- Catherine FOURMENT,
- Géraldine BUTI,
- Jean GUILLON,
- Christian PEYRO,
- Eric MARCHESI,
- Marie-Pierre VIAL,
- Gérald GUILLEMONT,
- Jean-Luc SANCHE,
- Hatab JELASSI,
- Nathalie PISANO,
- Daniel HIGLI.

Concernant Mme DUMAS ?

(Mme DUMAS indique d'un signe de tête qu'elle est candidate.)

Concernant le groupe « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas » ?

M. Marc THOMAS.- Dans l'ordre :

- Hervé REBOUL,
- Marc THOMAS,
- Ange POGGI,
- Beatrix ESPALLARDO,
- Johanne ALVAREZ.

Monsieur le MAIRE.- C'est noté.

Concernant Mme KERAUDY ?

(Mme KERAUDY, indique qu'elle est candidate d'un signe de tête.)

(Le vote se déroule à bulletin secret.)

(Mmes ALVAREZ et BUTI procèdent au dépouillement des bulletins.)

Monsieur le MAIRE.- Les résultats du vote sont les suivants :

a. Nombre de votants (enveloppes déposées) -----	35
b. Nombre de suffrages déclarés nuls -----	0
c. Nombre de suffrages exprimés [a - b] -----	35

Ont obtenu :

- La liste présentée par « Pour Miramas » obtient 28 voix
- La liste présentée par «RBM (FN) Rassemblement Bleu Marine (Front National) » obtient 5 voix.
- La liste présentée par « Mme DUMAS » obtient 1 voix.
- La liste présentée par « Mme KERAUDY » obtient 1 voix.

La pondération pour l'expression pluraliste se traduit par l'attribution d'un siège aux candidats ou aux groupes qui, en application du quotient électoral, auraient un résultat inférieur à 1.

La liste présentée par « Mme DUMAS » obtient 1 siège.

La liste présentée par « Mme KERAUDY » obtient 1 siège.

L'attribution des 11 sièges restants est à pourvoir entre les candidats ou les groupes qui, en application du quotient électoral, auraient un résultat supérieur à 1.

La liste présentée par « Pour Miramas » obtient 9 sièges.

La liste présentée par « RBM (FN) Rassemblement Bleu Marine (Front National)» obtient 2 sièges.

Sont donc élus pour la Commission **Cadre de Vie, Economie et Administration Générale :**

Pour le groupe « Pour Miramas » :

- **Fadela AOUMMEUR,**
- **Laetitia DEFFOBIS,**
- **Catherine FOURMENT,**
- **Géraldine BUTI,**
- **Jean GUILLON,**
- **Christian PEYRO,**

- Eric **MARCHESI**,
- Marie-Pierre **VIAL**,
- **Gérald GUILLEMONT**, soit 9 sièges.

Pour le groupe « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas » :

- **M. REBOUL**,
- **M. THOMAS**.

- **Mme KERAUDY**

- **Mme DUMAS**.

En ce qui concerne la **Commission Irrigation**, les **candidats** sont les suivants :

Pour la liste « Pour Miramas » sont proposés :

- **Géraldine BUTI**,
- **Gérald GUILLEMONT**,
- **Olivier JULIEN**,
- **Jean-Luc SANCHE**,
- **Jean-Marie PASCAL**,
- **Jean GUILLON**,
- **Jerry GRUAT**,
- **Daniel HIGLI**,
- **Jérémy PARDIES**,
- **Gaétan FERNANDEZ**,
- **Martine ARFI**,
- **Paulette ARNAUD**,
- **Catherine FOURMENT**.

Concernant Mme DUMAS ?

(Mme DUMAS, indique qu'elle est candidate d'un signe de tête.)

Concernant le groupe « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas » ?

M. Marc THOMAS.- Dans l'ordre :

- **Marc THOMAS,**
- **Hervé REBOUL,**
- **Ange POGGI,**
- **Beatrix ESPALLARDO,**
- **Johanne ALVAREZ.**

Monsieur le MAIRE.- C'est noté.

Madame KERAUDY ?

(Mme KERAUDY, indique d'un signe de tête qu'elle est candidate.)

Nous procédons au vote.

(Le vote se déroule à bulletin secret.)

(Mmes ALVAREZ et BUTI effectuent le dépouillement des bulletins.)

Monsieur le MAIRE.- Les résultats du vote sont les suivants :

a. Nombre de votants (enveloppes déposées) -----	35
b. Nombre de suffrages déclarés nuls -----	0
c. Nombre de suffrages exprimés [a - b] -----	35

Ont obtenu :

- La liste présentée par « Pour Miramas » obtient 28 voix
- La liste présentée par «RBM (FN) Rassemblement Bleu Marine (Front National) » obtient 5 voix.
- La liste présentée par « Mme DUMAS » obtient 1 voix.
- La liste présentée par « Mme KERAUDY » obtient 1 voix.

La pondération pour l'expression pluraliste se traduit par l'attribution d'un siège aux candidats ou aux groupes qui, en application du quotient électoral, auraient un résultat inférieur à 1.

La liste présentée par « Mme DUMAS » obtient 1 siège.

La liste présentée par « Mme KERAUDY » obtient 1 siège.

L'attribution des 11 sièges restant est à pourvoir entre les candidats ou les groupes qui, en application du quotient électoral, auraient un résultat supérieur à 1.

La liste présentée par « Pour Miramas » obtient 9 sièges.

La liste présentée par « RBM (FN) Rassemblement Bleu Marine (Front National) » obtient 2 sièges.

Par conséquent sont élus pour la Commission **Irrigation** :

Pour le groupe « Pour Miramas » :

- **Géraldine BUTI,**
- **Gérald GUILLEMONT,**
- **Olivier JULIEN,**
- **Jean-Luc SANCHE,**
- **Jean-Marie PASCAL,**
- **Jean GUILLON,**
- **Jerry GRUAT,**
- **Daniel HIGLI,**
- **Jérémie PARDIES,** soit 9 sièges.

Pour le groupe « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas » :

- **Marc THOMAS,**
- **Hervé REBOUL.**

- **Mme Marilyne KERAUDY**

- **Mme Cécile DUMAS.**

N°4 - ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES.

Rapporteur : M. VIGOUROUX (Lecture de la délibération.)

Il s'agit là d'un vote à la proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Pour la liste majoritaire sont proposés en tant que titulaires :

- **Jean-Marie PASCAL,**
- **Jerry GRUAT,**
- **Daniel HIGLI,**
- **Christian PEYRO,**
- **Jean-Luc SANCHE.**

Pour la liste majoritaire sont proposés en tant que suppléants :

- **Marie-Pierre VIAL,**
- **Martine ARFI,**
- **Fernande REYNAUD,**
- **Paulette ARNAUD,**
- **Monique TRINQUET.**

Madame DUMAS, êtes-vous candidate ?

(Mme DUMAS, indique qu'elle n'est pas candidate d'un signe de tête.)

Le groupe Front National, donnez-moi les noms que vous proposez, s'il vous plaît ?

M. Marc THOMAS.- Combien de noms peut-on proposer ?

Monsieur le MAIRE.- Vous devez me donner 5 titulaires et 5 suppléants.

(Rires dans la salle.)

M. Marc THOMAS.- Les noms sont les suivants :

Pour les titulaires :

- **Mme ESPALLARDO,**
- **M. POGGI,**
- **Mme ALVAREZ.**

Pour les suppléants :

- **M. REBOUL,**
- M. THOMAS.**

Comme nous ne sommes que 5, je reprendrai le poste de suppléant pour Mme ALVAREZ.

Monsieur le MAIRE.-Ce n'est pas possible. Il faut laisser un blanc.

M. Marc THOMAS.- On laisse donc un blanc.

Monsieur le MAIRE.- Nous allons passer au vote ; je vous rappelle que je vote pour Mme DEFFOBIS dont j'ai la procuration, et pour moi-même bien sûr.

(Le vote a lieu à bulletin secret.)

(Mmes ALVAREZ et BUTI effectuent le dépouillement des bulletins.)

Monsieur le MAIRE.- En attendant le dépouillement de tous les bulletins, j'indique au Conseil municipal que par arrêté –ce qui est conforme à la loi– je nommerai **M. Jean GUILLON Président de la Commission d'appel d'offres** où je ne siégerai pas, et je le remercie, parce que nous avons eu 6 années exceptionnelles.

(S'adressant à M. GUILLON) Je te fais une confiance absolue.

Les résultats du vote sont les suivants :

a. Nombre de votants (bulletins déposés)	35
b. Nombre de suffrages déclarés nuls	1
c. Nombre de suffrages exprimés (a-b)	34

Ont obtenu :

- La liste présentée par « Pour Miramas » obtient 29 voix.
- La liste présentée par « RBM (FN) Rassemblement Bleu Marine (Front National)» obtient 5 voix.

Selon la règle de la représentation proportionnelle au plus fort reste :

- La liste présentée par « Pour Miramas » obtient 4 élus titulaires et 4 élus suppléants.
- La liste présentée par « RBM (FN) Rassemblement Bleu Marine (Front national) » obtient 1 élu titulaire et 1 élu suppléant.

Sont donc désignés, après résultats du vote, pour la Commission d'appel d'offres :

- Jean-Marie PASCAL,
- Daniel HIGLI,
- Jerry GRUAT,
- Christian PEYRO,
- Beatrix ESPALLARDO en tant que **titulaires**.

Ainsi que :

- Marie-Pierre VIAL,
- Martine ARFI,

- **Fernande REYNAUD,**
- **Paulette ARNAUD,**
- **Hervé REBOUL,** en tant que **suppléants.**

Je vous remercie beaucoup ; nous pouvons passer à la question numéro 5.

**N°5 - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX –
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES
REPRESENTANTS DES ASSOCIATIONS LOCALES.**

Rapporteur : M. VIGOUROUX

On reprend le même vote que celui des commissions municipales, c'est-à-dire selon le principe de la représentation proportionnelle.

Je rappelle que cette Commission est importante.

(Lecture de la délibération.)

Cette Commission examinera les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement et sur les services de collecte, d'évacuation et de traitement des ordures ménagères qui sont pour nous en délégation, qui sont en responsabilité du SAN.

(Suite et fin de la lecture de la délibération.)

Liste des élus et membres de la Commission consultative des services publics locaux :

Pour la Majorité :

- **Gérald GUILLEMONT,**
- **Mireille MIZOULE,**
- **Gaétan FERNANDEZ,**
- **Nathalie PISANO,**
- **Jean GUILLON,**
- **Anne-Marie CHAYOT,**
- **Jacques BAUDOUX,**
- **Maryse RODDE,**
- **Christian PEYRO,**
- **Fernande REYNAUD,**
- **Géraldine BUTI,**
- **Olivier JULIEN,**

- Armelle RAFFINI.

Concernant Mme DUMAS ?

(Mme DUMAS, indique qu'elle est candidate d'un signe de tête.)

Concernant le groupe « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas » ?

Mme Beatrix ESPALLARDO.- La liste est la suivante :

- Hervé REBOUL,

- Ange POGGI,

- Marc THOMAS.

Monsieur le MAIRE.- Madame KERAUDY ?

(Mme KERAUDY, indique d'un signe de tête qu'elle est candidate.)

Nous procédons donc au vote si vous êtes d'accord ?...

(Le vote se déroule à bulletin secret.)

(Mmes ALVAREZ et BUTI procèdent au dépouillement des bulletins.)

Monsieur le MAIRE.- Les résultats du vote sont les suivants :

a. Nombre de votants (enveloppes déposées) ----- 35

b. Nombre de suffrages déclarés nuls ----- 0

c. Nombre de suffrages exprimés [a - b] ----- 35

Ont obtenu :

- La liste présentée par « Pour Miramas » obtient 28 voix

- La liste présentée par «RBM (FN) Rassemblement Bleu Marine (Front national)» obtient 5 voix.

- La liste présentée par « Mme DUMAS » obtient 1 voix.

- La liste présentée par « Mme KERAUDY » obtient 1 voix.

La pondération pour l'expression pluraliste se traduit par l'attribution d'un siège aux candidats ou aux groupes qui, en application du quotient électoral, auraient un résultat inférieur à 1.

La liste présentée par le « Mme DUMAS » obtient 1 siège.

La liste présentée par « Mme KERAUDY » obtient 1 siège.

Ensuite, l'attribution des 11 sièges restants est à pourvoir entre les candidats ou les groupes qui, en application du quotient électoral, auraient un résultat supérieur à 1.

La liste présentée par « Pour Miramas » obtient 9 sièges.

La liste présentée par « RBM (FN) Rassemblement Bleu Marine (Front national) » obtient 2 sièges.

Je vous propose à présent de voter, sur proposition d'une liste, les représentants d'associations locales :

Pour la majorité, je propose :

- **M. André LE BOURBASQUET** qui représente l'**Association Confédération Nationale du Logement**,

- et **M. Michel HERNANDEZ** représentant l'**Association des Contribuables de Miramas**

Y a-t-il d'autres propositions ?...Dans ce cas, nous pouvons passer au vote.

(Le vote a lieu à bulletin secret.)

Monsieur le MAIRE.- Je rappelle qu'il s'agit d'un scrutin majoritaire.

J'appelle Mme ALVAREZ et Mme BUTI pour effectuer le dépouillement.

(Mmes ALVAREZ et BUTI effectuent le dépouillement des bulletins.)

Monsieur le MAIRE.- Les résultats du vote s'établissent ainsi :

a. Nombre de votants (enveloppes déposées) -----	34
b. Nombre de suffrages déclarés nuls -----	4
c. Nombre de suffrages exprimés [a - b] -----	30

Les représentants d'associations locales ont obtenu :

- **M. André LE BOURBASQUET** obtient 30 voix

- **M. Michel HERNANDEZ** obtient 30 voix

Commentaire de M. le Maire : 30 bulletins pour M. LE BOURBASQUET et M. HERNANDEZ qui représentent des associations, et 4 bulletins nuls. Le vote est clos.

Merci, Messieurs, d'être présents dans ces structures si importantes.

Par conséquent la composition de la **Commission consultative des services publics locaux est la suivante :**

Sont élus :

Les représentants du Conseil municipal :

- **Gérald GUILLEMONT,**
- **Mireille MIZOULE,**
- **Gaétan FERNANDEZ,**
- **Nathalie PISANO,**
- **Jean GUILLON,**
- **Anne-Marie CHAYOT,**
- **Jacques BAUDOUX,**
- **Maryse RODDE,**
- **Christian PEYRO,**
- **Hervé REBOUL,**
- **Ange POGGI,**
- **Cécile DUMAS,**
- **Marilyne KERAUDY.**

Les représentants des associations :

- **M. André LE BOURBASQUET,**
- **M. Michel HERNANDEZ.**

N°6- CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES.

Rapporteur : M. VIGOUROUX (Lecture de la délibération.)

Je vous propose tout d'abord d'adopter cette délibération : qui est contre ?...

VOTE :

POUR : 35 (28 « Pour Miramas » + 5 « RBM (FN) Rassemblement Bleu Marine (Front National) » + 1 « Mme DUMAS »+ 1 « Mme KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°7- CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL.

Rapporteur : M. VIGOUROUX

Conformément à ce que nous venons de voter, nous allons maintenant vous proposer de participer au vote concernant les représentants du Conseil municipal au sein du CCAS.

(Lecture de la délibération.)

Sont proposés pour le groupe « Pour Miramas » :

- Anne Marie CHAYOT,
- Armelle RAFFINI,
- Fadela AOUMMEUR,
- Fernande REYNAUD,
- Jean Luc SANCHE,
- Jerry GRUAT.

Madame DUMAS ?

(Mme DUMAS indique qu'elle est candidate d'un signe de tête.)

Concernant le groupe « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »,
Madame ESPALLARDO ?

Mme Beatrix ESPALLARDO.-Nous proposons :

- Johanne ALVAREZ,
- Beatrix ESPALLARDO.

Monsieur le MAIRE.-Madame KERAUDY ?

Mme Marilyne KERAUDY*(hors micro)*.- Je suis candidate.

Monsieur le MAIRE.- Nous allons passer au vote.

(Le vote se déroule à bulletin secret.)

(Mmes ALVAREZ et BUTI procèdent au dépouillement des bulletins.)

Monsieur le MAIRE.- Les résultats du vote sont les suivants :

a. Nombre de votants (enveloppes déposées) -----	35
b. Nombre de suffrages déclarés nuls -----	0
c. Nombre de suffrages exprimés [a - b] -----	35

Ont obtenu :

- La liste présentée par « Pour Miramas » obtient 28 voix.
- La liste présentée par «RBM (FN) Rassemblement Bleu Marine (Front National) » obtient 5 voix.
- La liste présentée par « Mme DUMAS » obtient 1 voix.
- La liste présentée par « Mme KERAUDY » obtient 1 voix.

Selon le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste, le nombre d'élus pour les listes suivantes est :

- La liste présentée par « Pour Miramas » : 5 élus.
- La liste présentée par « RBM (FN) Rassemblement Bleu Marine (Front National) » : 1 élu.

Par conséquent sont élus en tant que représentants du Conseil municipal au sein du CCAS :

- Anne Marie CHAYOT,
- Armelle RAFFINI,
- Fadela AOUMMEUR,
- Fernande REYNAUD,
- Jean Luc SANCHE,
- Johanne ALVAREZ.

N°8- DESIGNATION DES CANDIDATS AUX FONCTIONS DE COMMISSAIRES A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS.

Monsieur le MAIRE.- Nous retirons cette question en séance, car cette désignation des candidats nécessite un examen des inscriptions fiscales. Comme cela n'est pas fini, on le passera au prochain Conseil municipal.

Je remercie les services pour tout le travail qu'ils font, mais comme ils travaillent en ce moment même le week-end, on ne va pas leur en demander plus.

N°9 - DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE DE MIRAMAS, AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU SITE DE L'ANCIENNE POUDRERIE DE MIRAMAS, ST CHAMAS (SI.AN.POU).

Rapporteur : M. VIGOUROUX (Lecture de la délibération.)

Liste de candidats présentée par « Pour Miramas » :

Titulaires :

- Frédéric VIGOUROUX,
- Géraldine BUTI,
- Jean-Marie PASCAL,
- Olivier JULIEN.

Suppléants :

- Jean-Michel GUERCIA,
- Fadela AOUMMEUR,
- Jean GUILLON,
- Jean-Luc SANCHE.

Y a-t-il d'autres candidats ?

Mme Beatrix ESPALLARDO.- Nous proposons :

- Hervé REBOUL en tant que titulaire,
- Marc THOMAS en tant que suppléant.

Monsieur le MAIRE.- Nous procédons au vote.

(Le vote se déroule à bulletin secret.)

(Mmes ALVAREZ et BUTI effectuent le dépouillement des bulletins.)

Monsieur le MAIRE.- Les résultats du vote sont les suivants :

- a. Nombre de votants (enveloppes déposées) ----- 35
- b. Nombre de suffrages déclarés nuls -----2
- c. Nombre de suffrages exprimés [a - b] ----- 33

Election des délégués titulaires :

Ont obtenu chacun :

- Frédéric VIGOUROUX -----28 voix
- Géraldine BUTI-----28 voix
- Jean-Marie PASCAL -----28 voix
- Olivier JULIEN-----28 voix
- Hervé REBOUL-----5 voix

sont désignés comme délégués titulaires de la Commune de Miramas

au sein du SI. AN. POU :

- Frédéric VIGOUROUX
- Géraldine BUTI
- Jean-Marie PASCAL
- Olivier JULIEN

Election des délégués suppléants :

Ont obtenu chacun :

- Jean-Michel GUERCIA -----28 voix
- Fadela AOUMMEUR -----28 voix
- Jean GUILLON -----28 voix
- Jean-Luc SANCHE-----28 vox
- Marc THOMAS-----5 voix

sont désignés comme délégués suppléants de la Commune de Miramas

au sein du SI AN POU :

- Jean-Michel GUERCIA
- Fadela AOUMMEUR
- Jean GUILLON
- Jean-Luc SANCHE

**N°10 - DESIGNATION DES MEMBRES REPRESENTANT LA COMMUNE DE MIRAMAS
AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE DU GOLF DE MIRAMAS.**

Rapporteur : M. VIGOUROUX (Lecture de la délibération.)

Les candidats proposés pour le groupe « Pour Miramas » sont :

- Jacques BAUDOUX,
- Fadela AOUMMEUR.

Y a-t-il d'autres candidats ?

Mme Beatrix ESPALLARDO.-Nous proposons :

- Hervé REBOUL,

- Ange POGGI.

Monsieur le MAIRE.- Ils sont souvent candidats.

Mme Beatrix ESPALLARDO.- Oui, ils n'ont rien à faire !

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il d'autres candidats ?... Nous passons donc au vote.

(Le vote se déroule à bulletin secret.)

(Mmes ALVAREZ et BUTI effectuent le dépouillement des bulletins.)

Monsieur le MAIRE.- Les résultats du vote sont les suivants :

a. Nombre de votants (enveloppes déposées) -----	35
b. Nombre de suffrages déclarés nuls -----	2
c. Nombre de suffrages exprimés [a - b] -----	33

Ont obtenu chacun et sont désignés en qualité de membres représentant la Commune de Miramas au sein de la régie du golf de Miramas :

- Jacques BAUDOUX -----28 voix

- Fadela AOUMMEUR -----28 voix

- Hervé REBOUL -----5 voix

- Ange POGGI -----5 voix

Je vous rappelle que sur le compte rendu de séance, les abstentions seront indiquées comme étant des bulletins blancs.

N°11 - DESIGNATION DES MEMBRES REPRESENTANT LA COMMUNE DE MIRAMAS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE EQUESTRE DU MAS DE COMBE.

Rapporteur : M. VIGOUROUX (Lecture de la délibération.)

Pour le groupe « Pour Miramas » sont proposés :

- Christian PEYRO

- Jacques BAUDOUX.

Y a-t-il d'autres candidatures ?... Comme il n'y en a pas, nous passons au vote.

(Le vote a lieu à bulletin secret.)

(Mmes ALVAREZ et BUTI effectuent le dépouillement des bulletins.)

Monsieur le MAIRE.- Les résultats du vote sont les suivants :

a. Nombre de votants (enveloppes déposées) -----	35
b. Nombre de suffrages déclarés nuls -----	7
c. Nombre de suffrages exprimés [a - b] -----	28

Ont obtenu chacun et sont désignés en tant que membres représentant la Commune de Miramas au sein du conseil d'administration de la régie équestre du Mas de Combe :

- Jacques BAUDOUX -----	28 voix
- Christian PEYRO -----	28 voix

N°12 - DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DU SERVICE FUNERAIRE MUNICIPAL.

Rapporteur : M. VIGOUROUX (Lecture de la délibération.)

Pour le groupe « Pour Miramas » sont proposés :

- Marie-Pierre VIAL,
- Jean GUILLON,
- Martine ARFI,
- Anne-Marie CHAYOT,
- Fadela AOUMMEUR,
- Nathalie PISANO,
- Fernande REYNAUD.

Membres pris parmi les associations locales ou unions locales de consommateurs:

- Jean-Louis RENTINI,
- Eric N'GUYEN,
- Jean-Claude DETOURNAY.

Membres pris parmi les associations caritatives locales :

- Jean-Marie HOLLARD

- Janine LAGRANGE
- Hélène CALDERON.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Mme Beatrix ESPALLARDO.-Nous proposons :

- Marc THOMAS,
- Hervé REBOUL,
- Ange POGGI.

(Le vote a lieu à bulletin secret.)

(Mmes ALVAREZ et BUTI effectuent le dépouillement des bulletins.)

Madame KERAUDY ?

(Mme KERAUDY, indique d'un signe de tête qu'elle est candidate.)

Nous procédons au vote.

(Le vote se déroule à bulletin secret.)

(Mmes ALVAREZ et BUTI procèdent au dépouillement des bulletins.)

Monsieur le MAIRE.- Les résultats du vote sont les suivants :

a. Nombre de votants (enveloppes déposées) -----	35
b. Nombre de suffrages déclarés nuls -----	2
c. Nombre de suffrages exprimés [a - b] -----	33

Ont obtenu :

- La liste présentée par « Pour Miramas » obtient 28 voix
- La liste présentée par «RBM (FN) Rassemblement Bleu Marine (Front National)» obtient 5 voix.

**Par conséquent sont désignés après les résultats du vote les membres
siégeant au conseil d'exploitation du service funéraire municipal :**

Membres du Conseil municipal :

- Marie-Pierre VIAL,
- Jean GUILLON,
- Martine ARFI,

- Anne-Marie CHAYOT,
- Fadela AOUMMEUR,
- Nathalie PISANO,
- Fernande REYNAUD.

Trois membres pris parmi les associations locales ou unions locales de consommateurs :

- Jean-Louis RENTINI,
- Eric N'GUYEN,
- Jean-Claude DETOURNAY.

Trois membres pris parmi les associations caritatives locales :

- Jean-Marie HOLLARD,
- Janine LAGRANGE,
- Hélène CALDERON.

Je remercie l'ensemble de ces personnes, notamment toutes les personnes associées dans ce lourd travail que vous suivez, Madame VIAL, que vous suivez avec beaucoup d'attention et d'expérience.

N°13 - DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE DE MIRAMAS, AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE DU DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE.

Rapporteur : M. VIGOUROUX (Lecture de la délibération.)

Le SMED construit actuellement son siège sur la ville de Miramas, à l'entrée de CLESUD.

(Suite de la lecture de la délibération.)

Pour le groupe « Pour Miramas » sont proposés :

En tant que titulaire :

- Frédéric VIGOUROUX.

En tant que suppléant :

- Gérald GUILLEMONT.

Y a-t-il d'autres candidats ? Nous passons au vote ?...

(Le vote a lieu à bulletin secret.)

(Mmes ALVAREZ et BUTI effectuent le dépouillement des bulletins.)

Monsieur le MAIRE.- Les résultats du vote sont les suivants :

a. Nombre de votants (enveloppes déposées) -----	35
b. Nombre de suffrages déclarés nuls -----	7
c. Nombre de suffrages exprimés [a - b] -----	28

**Ont obtenu et sont élus délégués représentant la Commune de Miramas
au sein du Syndicat Mixte d’Energie du Département des Bouches du Rhône :**

En tant que titulaire :

-Frédéric VIGOUROUX ----- 28 voix

En tant que suppléant :

- Gérald GUILLEMONT ----- 28 voix

**N°14 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE POUR SIEGER AU
CONSEIL D’ADMINISTRATION DES COLLEGES ET LYCEES.**

Rapporteur : M. VIGOUROUX (Lecture de la délibération.)

Pour le groupe « Pour Miramas » sont proposés :

Concernant le collège Albert CAMUS :

- Jérémy PARDIES

Concernant le collège LA CARRAIRE :

- Christian PEYRO.

En ce qui concerne le collège MIRAMARIS :

- Fadela AOUMMEUR.

Pour le lycée COCTEAU :

- Catherine FOURMENT,

- Jacques BAUDOUX.

S'agissant du L.E.P. des ALPILLES :

- Gaëtan FERNANDEZ

- Christian PEYRO

Y a-t-il d'autres candidats ?

Mme Beatrix ESPALLARDO.- Oui :

Concernant le collège Albert CAMUS :

- **Moi-même.**

Pour le collège LA CARRAIRE :

- **Hervé REBOUL.**

En ce qui concerne le collège MIRAMARIS :

- **Ange POGGI.**

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il d'autres candidatures ?...

(Le vote a lieu à bulletin secret.)

(Mmes ALVAREZ et BUTI procèdent au dépouillement des bulletins.)

Monsieur le MAIRE.- Les résultats du vote sont les suivants :

a. Nombre de votants (enveloppes déposées) -----	35
b. Nombre de suffrages déclarés nuls -----	2
c. Nombre de suffrages exprimés [a - b] -----	33

Ont obtenu pour représenter la commune au collège Albert CAMUS :

- **Jérémy PARDIES**----- 28 voix

- **Beatrix ESPALLARDO** ----- 5 voix

Est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés pour représenter la Commune au conseil d'administration du collège Albert CAMUS :

- **Jérémy PARDIES.**

Monsieur le MAIRE.- Pour le collège MIRAMARIS les résultats du vote sont les suivants :

- a. Nombre de votants (enveloppes déposées) ----- 35
- b. Nombre de suffrages déclarés nuls -----2
- c. Nombre de suffrages exprimés [a - b] ----- 33

Ont obtenu :

- **Fadela AOUMMEUR** ----- 28 voix
- **Ange POGGI** ----- 5 voix

Est élue à la majorité absolue des suffrages exprimés pour représenter la Commune au conseil d'administration du collège MIRAMARIS :

- **Fadela AOUMMEUR.**

Monsieur le MAIRE.- Les résultats du vote concernant le collège LA CARRAIRE sont les suivants :

- a. Nombre de votants (enveloppes déposées) ----- 35
- b. Nombre de suffrages déclarés nuls ----- 2
- c. Nombre de suffrages exprimés [a - b] ----- 33

Ont obtenu :

- **Christian PEYRO** ----- 28 voix
- **Hervé REBOUL**----- 5 voix

Est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés pour représenter la Commune au conseil d'administration du collège LA CARRAIRE :

- **Christian PEYRO.**

Monsieur le MAIRE.- Les résultats du vote concernant le collège Jean COCTEAU sont les suivants :

- a. Nombre de votants (enveloppes déposées) ----- 35
- b. Nombre de suffrages déclarés nuls ----- 7
- c. Nombre de suffrages exprimés [a - b] ----- 33

Ont obtenu :

- **Catherine FOURMENT** ----- 28 voix

- Jacques BAUDOUX ----- 28 voix

Sont élus à la majorité absolue des suffrages exprimés pour représenter la Commune au conseil d'administration du lycée Jean COCTEAU :

- Catherine FOURMENT,

- Jacques BAUDOUX.

Monsieur le MAIRE.- Les résultats du vote concernant le LEP LES ALPILLES sont les suivants :

a. Nombre de votants (enveloppes déposées) ----- 35

b. Nombre de suffrages déclarés nuls ----- 7

c. Nombre de suffrages exprimés [a - b] ----- 33

Ont obtenu :

- Gaétan FERNANDEZ ----- 28 voix

- Christian PEYRO ----- 28 voix

Sont élus à la majorité absolue des suffrages exprimés pour représenter la Commune au conseil d'administration du LEP LES ALPILLES :

- Gaétan FERNANDEZ,

- Christian PEYRO.

Je vous remercie.

N°15 - DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX.

Rapporteur : M. VIGOUROUX (Lecture de la délibération.)

Je n'ai reçu comme seule candidature que celle de **M. Eric MARCHESI**, pour le groupe « Pour Miramas ».

Y a-t-il d'autres candidats ?... Monsieur THOMAS pour le groupe « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas ».

Y a-t-il d'autres candidats ?... Dans ce cas, nous passons au vote.

(Le vote a lieu à bulletin secret.)

(Mmes ALVAREZ et BUTI procèdent au dépouillement des bulletins.)

Monsieur le MAIRE.- Les résultats sont donc les suivants :

a. Nombre de votants (enveloppes déposées) -----	35
b. Nombre de suffrages déclarés nuls -----	2
c. Nombre de suffrages exprimés [a - b] -----	33

Ont obtenu :

- Eric MARCHESI-----	28 voix
- Marc THOMAS-----	5 voix

**Est désigné comme membre du Conseil municipal appelé à siéger
auprès du Conseil de Discipline de Recours des Fonctionnaires Territoriaux :**

- Éric MARCHESI.

**N°16 - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PARITAIRE POUR LE
SERVICE DES MARCHES.**

Rapporteur : M. VIGOUROUX (Lecture de la délibération.)

VOTE :

POUR : 28 « Pour Miramas »

CONTRE : 0

**ABSTENTIONS : 7 (5 « RBM (FN) Rassemblement Bleu Marine (Front National) » + 1
« Mme DUMAS » + 1 « Mme KERAUDY »)**

**N°17 - DESIGNATION DES CORRESPONDANTS DE LA COMMUNE AUPRES DE
L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DES BOUCHES DU RHONE.**

Rapporteur : M. VIGOUROUX (Lecture de la délibération.)

Pour le groupe « Pour Miramas », les candidats sont les suivants :

En tant que titulaire :

- Olivier JULIEN

En tant que suppléante :

- Géraldine BUTI

Y a-t-il d'autres candidats ?... Nous passons au vote.

(Le vote a lieu à bulletin secret.)

(Mmes ALVAREZ et BUTI procèdent au dépouillement des bulletins.)

Monsieur le MAIRE.- Les résultats du vote sont les suivants :

a. Nombre de votants (enveloppes déposées) -----	35
b. Nombre de suffrages déclarés nuls -----	7
c. Nombre de suffrages exprimés [a - b] -----	28

Ont obtenu et sont désignés comme étant correspondants de la Commune auprès de l'Association des Communes Forestières des Bouches-du-Rhône :

En tant que délégué titulaire :

- Olivier JULIEN----- 28 voix

En tant que déléguée suppléante :

- Géraldine BUTI-----28 voix

N°18 DESIGNATION DES MEMBRES REPRESENTANT LA COMMUNE DE MIRAMAS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GIPREB - SYNDICAT MIXTE.

Rapporteur : M. VIGOUROUX (Lecture de la délibération.)

Pour le groupe « Pour Miramas », les candidats sont les suivants :

En tant que délégué titulaire :

- Frédéric VIGOUROUX

En tant que délégués suppléants :

- Géraldine BUTI, Jean-Marie PASCAL.

Y a-t-il d'autres candidats ?... Nous passons au vote.

(Le vote a lieu à bulletin secret.)

(Mmes ALVAREZ et BUTI procèdent au dépouillement des bulletins.)

Monsieur le MAIRE.- Les résultats du vote sont les suivants :

a. Nombre de votants (enveloppes déposées) -----	35
b. Nombre de suffrages déclarés nuls -----	7
c. Nombre de suffrages exprimés [a - b] -----	28

Ont obtenu et sont désignés comme étant correspondants de la Commune auprès du conseil d'administration du GIPREB :

En tant que délégué titulaire :

- **Frédéric VIGOUROUX** ----- 28 voix

En tant que délégués suppléants :

- **Géraldine BUTI** ----- 28 voix

- **Jean-Marie PASCAL** ----- 28 voix

N°19 - DESIGNATION DES MEMBRES REPRESENTANT LA COMMUNE DE MIRAMAS AU SEIN DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX DU COMITE D'ETANG DE BERRE.

Rapporteur : M. VIGOUROUX (Lecture de la délibération.)

Pour le groupe « Pour Miramas », les candidats sont les suivants :

En tant que délégué titulaire :

- **Frédéric VIGOUROUX**

En tant que délégué suppléant :

- **Géraldine BUTI.**

Y a-t-il d'autres candidats ?... Nous passons au vote.

(Le vote a lieu à bulletin secret.)

(Mmes ALVAREZ et BUTI procèdent au dépouillement des bulletins.)

Monsieur le MAIRE.- Les résultats du vote pour chaque candidat sont les suivants :

a. Nombre de votants (enveloppes déposées) -----	35
b. Nombre de suffrages déclarés nuls -----	7
c. Nombre de suffrages exprimés [a - b] -----	28

Ont obtenu et sont désignés comme correspondants de la Commune au sein du collège des représentants des Collectivités territoriales et des établissements publics locaux du Comité d'Etang de Berre :

En tant que délégué titulaire :

- Frédéric VIGOUROUX ----- 28 voix

En tant que déléguée suppléante :

- Géraldine BUTI ----- 28 voix

Monsieur le MAIRE.- C'est avec joie que je donne à présent la parole à M. Gérald GUILLEMONT pour la délibération suivante !...

N°20 - FIXATION DES INDEMNITES ALLOUEES AU MAIRE ET AUX ADJOINTS.

Rapporteur : M. GUILLEMONT (Lecture de la délibération.)

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Madame KERAUDY.

Mme Marilyne KERAUDY.- Par rapport à cette question qui porte le numéro 20, je voudrais juste faire une remarque : je pense que si elle avait figuré au numéro 25 ou 27, cela aurait été plus adapté, puisque dans la note qui va suivre on parle du Document d'Orientation Budgétaire, donc on parle d'économie, de subventions qui vont diminuer dans un avenir proche, il y a deux adjoints de plus... Je suppose que c'est tout à fait dans les normes donc je ne reviendrai pas là-dessus, mais je pense que cette augmentation n'est pas en anticipation des économies que nous devons faire. J'estime donc que ce n'est pas justifié.

Monsieur le MAIRE.-Y a-t-il d'autres interventions ?...

Madame KERAUDY, j'entends bien ce que vous dites, mais vous auriez pu remarquer –et si vous ne l'avez pas fait, c'est peut-être par oubli– que les indemnités du Maire ne sont pas maximales comme vous avez pu le voir, puisque le taux n'est pas de 110 % mais de 99 %, et en ce qui concerne les adjoints, il n'est pas de 44 % mais de 36 %. Vous pensez bien que nous y avons pensé.

Simplement –et je tiens à le dire parce que j’ai lu des choses– les indemnités des élus sont aussi importantes, ça leur permet d'exercer leurs responsabilités.

Je fais toujours très attention à ce que l'on indique que nous avons dans notre pays un vrai problème du statut de l'élu, que pour beaucoup d'entre nous il y a des arrêts d'activité et de carrière professionnelle qui ne sont jamais pris en compte quand –ce n'est pas votre cas– certains remettent ses indemnités. Il y a aussi autour de cette table des gens qui, par leur implication, vont perdre une partie de la rémunération issue de leur travail et vont avoir moins de possibilités d'obtenir certains postes.

Je suis donc persuadé que, tous ensemble, nous savons –et un jour ou l’autre chacun le défendra– qu’il est nécessaire d'essayer de réfléchir au Parlement sur un vrai statut de l'élu permettant aux élus qui sont au service de la population d'avoir au moins, contrairement à ce que l'on croit, un non-arrêt de leur carrière professionnelle, et de ne pas se retrouver en difficultés comme c’est le cas pour beaucoup de Maires qui n'ont pas été réélus lors de ces dernières élections et qui se retrouvent aujourd'hui, comme tout un chacun, à l'ANPE, demandeurs d'emploi.

Monsieur GUILLEMONT.

M. Gérald GUILLEMONT.- Je pense en plus qu’il existe une caractéristique propre à la Commune de Miramas : nous sommes intégrés dans une intercommunalité qui exerce environ la moitié des compétences locales.

Vous venez de participer à un exercice où nous avons désigné nos représentants dans nombre de commissions, de comités, de syndicats, de régies, la semaine prochaine, le 15 avril, 11 d'entre nous vont se retrouver au premier Conseil syndical du SAN Ouest Provence, et on va recommencer le même exercice qui consiste à être désignés dans à peu près autant de structures extérieures au Comité syndical du SAN. De ce fait, cela représente pour l’ensemble de ceux qui sont élus, de ceux qui sont dans la majorité, un temps de présence extrêmement important que l'on ne retrouve absolument pas dans d'autres Communes de France qui ne connaissent pas une intercommunalité comme celle dans laquelle nous sommes intégrés, et ce sont aussi des charges de travail très importantes pour être efficaces au service de nos administrés.

Monsieur le MAIRE.- Merci.

Mme DUMAS a demandé la parole, puis Mme KERAUDY.

Mme Cécile DUMAS.- Monsieur GUILLEMONT, je suis votre raisonnement mais il faut dire qu’au SAN il y aura aussi des indemnités.

(Rumeurs dans la salle.)

Les adjoints ici qui seront vice-présidents là-bas auront deux indemnités.

(S'adressant à M. le Maire) Je partage vos propos qui consistent à dire qu'il faudrait un véritable statut de l'élu, pour autant votre raisonnement tient pour des gens en activité et non pas pour des gens retraités.

Par ailleurs, je ne voulais pas intervenir mais il y a un point sur lequel je ne peux pas vous laisser dire, c'est lorsque vous dites que « les Maires se retrouvent à l'ANPE » : en aucun cas être élu est une profession, on ne peut pas faire ce raccourci-là.

Monsieur le MAIRE.- Tout à fait, mais il ne s'agit pas de faire un raccourci : j'ai expliqué que quelqu'un qui est en activité et qui s'arrête pour être Maire...

Mme Cécile DUMAS.- Vous avez fini votre propos là-dessus, c'est un raccourci...

Monsieur le MAIRE.- Nous sommes d'accord.

Madame KERAUDY, vous avez la parole.

Mme Marilyne KERAUDY.- J'ai bien écouté l'explication, je suis d'accord... Vous reconnaissez le statut d'élu, donc reconnaissez aussi le statut des élus de l'opposition qui, même s'ils sont peu en nombre représentatif pour certains bords tels que Cécile DUMAS ou moi-même, sont malgré tout des personnes qui s'investissent aussi pour un électorat, qui participent à des préparations de Conseils, à des Conseils, voire à des Commissions, et après tout pourquoi pas une indemnité même modique ne serait-ce que pour la reconnaissance ? Merci.

Monsieur le MAIRE.- La loi ne me le permettrait pas, puisque c'est par délégation d'action, et si je vous donnais une délégation, imaginez-vous, Madame KERAUDY... Peut-être que les gens pourraient l'imaginer, certainement, mais si je me retournais vers Mme ESPALLARDO en lui demandant d'être mon délégué dans tel secteur, les gens ne comprendraient pas.

Par contre je suis d'accord avec vous, d'ailleurs c'est pour cela que la Ville –et je vous l'ai indiqué tout à l'heure– a mis des moyens afin de vous permettre de fonctionner. Mais c'est vrai que l'on pourrait imaginer –et cela me dérangerait assez peu– que le législateur nous permette de mettre en place ce type de chose, pourquoi pas. Je trouve que cela serait plutôt intelligent étant donné que vous donnez aussi de votre temps pour les citoyens.

Sur cette discussion tout à fait posée, je vous propose de voter : qui est contre ?...

VOTE :

POUR : 28 « Pour Miramas »

CONTRE : 7 (5 « RBM (FN) Rassemblement Bleu Marine (Front National) » + 1 « Mme DUMAS » + 1 « Mme KERAUDY »)

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- J'ai du mal à saisir la cohérence...

EDUCATION JEUNESSE SPORTS

N°21 - ABROGATION DE LA DELIBERATION N°13-2014 DU 20 FEVRIER 2014 AYANT POUR OBJET LE MONTANT DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES POUR LES SEJOURS D'ETE 2014. APPROBATION DU NOUVEAU MONTANT DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES POUR LES SEJOURS D'ETE 2014.

Rapporteur : M. GUILLEMONT

La CAF a modifié ses tarifs comme indiqué dans la délibération.

(Lecture de la délibération.)

Monsieur le MAIRE.- Merci, Monsieur GUILLEMONT.

Il s'agit, vous l'avez tous compris, de la nouvelle grille envoyée par la Caisse d'Allocations Familiales sur le quotient familial, donc dont acte.

Y a-t-il des questions ? Madame ESPALLARDO, vous avez une question ?

Mme Beatrix ESPALLARDO.- Je vais relever encore –vous allez me dire que c'est toujours pareil...

Monsieur le MAIRE.- On commence seulement à débattre !

Mme Beatrix ESPALLARDO.- Le couple français moyen qui gagne 2.500 € va payer le maximum pour faire partir son enfant en colonie : à force de payer tout le temps - c'est la classe moyenne qui va toujours payer- il va se retrouver dans la classe inférieure, c'est-à-dire celle qui ne paye presque rien ; cela revient toujours au même.

Monsieur le MAIRE.- Je n'ai pas très bien compris.

Mme Beatrix ESPALLARDO.- Je veux dire que les gens qui gagnent tout juste leur vie... Que la classe moyenne paye toujours les activités scolaires, la classe inférieure ne paie jamais, donc au bout d'un moment ils se retrouvent pareils. Je ne vois pas pourquoi quelqu'un qui...

Monsieur le MAIRE.- J'ai compris, Madame ESPALLARDO, simplement il s'agit de la base du quotient familial, c'est-à-dire que ce que vous indiquez, au lendemain de 1945 lorsqu'a été constituée, sous la houlette du Général de Gaulle, l'ensemble du gouvernement qui a instauré les principes de base de la Sécurité Sociale notamment, et de la Caisse d'allocations familiales, le principe était toujours qu'une aide supplémentaire

existait pour celles et ceux qui avaient moins de moyens, et une aide moins importante pour ceux qui au fur et à mesure de la grille avaient plus de moyens. C'est donc la base même de la solidarité du système de protection sociale. Je fais cette réflexion.

Mme Beatrix ESPALLARDO.- Justement, la Municipalité ne peut-elle pas rétablir cette différence ?

Monsieur le MAIRE.- Nous sommes tenus par les grilles. Mme CHAYOT va vous répondre.

Mme Anne-Marie CHAYOT.- C'est imposé par la CAF parce que l'on a une subvention CAF. On est donc obligé d'imposer ce taux en raison de cette subvention qui est donnée à la Ville. D'ailleurs, on ne peut pas s'en passer.

Mme Beatrix ESPALLARDO.- Il est hors de question de se passer d'une subvention...

Mme Anne-Marie CHAYOT.- On est obligé de passer cette délibération.

Monsieur le MAIRE.- Madame ESPALLARDO, s'il vous plaît, vous demandez la parole. Madame ESPALLARDO, vous avez la parole.

Mme Beatrix ESPALLARDO.- Ce que je voulais dire, c'est qu'il est hors de question de se passer de la subvention de la CAF, par contre la Municipalité pourrait faire un geste pour justement rétablir cette injustice.

Monsieur le MAIRE.-Madame, peut-être ne l'avez-vous pas vu dans le tableau, mais la participation de la Commune est très importante. En l'occurrence, pour que nous puissions avoir... Je comprends bien le débat que vous amenez, mais en l'occurrence il se trouve que la plus grande justice est la proportionnalité, c'est-à-dire que plus l'on gagne plus l'on paye, moins l'on gagne moins l'on paye.

Ensuite, le fait que vous m'indiquiez que certaines couches de la population devraient avec des effets différents –il s'agit là des impôts- avoir plus ou moins d'avantages, d'accord, mais la CAF, qui est un organisme paritaire, définit des grilles qui entraînent des subventions pour la Commune et, à votre question, la Ville ne peut pas revenir sur ce qui a été décidé par un organisme paritaire qui s'appelle la Caisse d'allocations familiales.

Mme Beatrix ESPALLARDO.- Il est hors de question de (inaudible) la CAF, ce que je voulais dire, c'est que la Municipalité pourrait faire quelque chose justement pour ces familles qui payent toujours. On donne des subventions à des clubs de sport (*suite inaudible*).

Monsieur le MAIRE.- Monsieur GUILLON.

M. Jean GUILLON.- Je veux juste dire que la Municipalité fait quelque chose, je trouve même qu'elle fait beaucoup pour les familles qui gagnent beaucoup, parce que finalement il me semble qu'elle leur fait cadeau d'environ les deux tiers de ce que cela coûte.

Mme Beatrix ESPALLARDO.- Je ne parle pas des familles qui gagnent beaucoup, je parle de la classe moyenne.

Monsieur le MAIRE.- La Ville prend quand même en charge deux tiers.

Mme Beatrix ESPALLARDO.- La classe moyenne, arrivée à un moment, se retrouve comme la classe inférieure à force de payer plus que ceux de la classe inférieure qui se retrouvent pareils.

Monsieur le MAIRE.-Madame, nous aurons pendant 6 ans des débats.

Je note que nous vous répondons par un fait que nous vous avons expliqué. Ces mécanismes sont connus, vous pouvez les contester, mais en l'occurrence nous les appliquons et la Ville prend en plus en charge une partie non négligeable, y compris pour les couches moyennes.

(M. le Maire fait observer que Mme DUMAS quitte le Conseil municipal à 20h40.)

Nous passons maintenant au vote : qui est contre ?...

VOTE :

POUR : 29 (« Pour Miramas » + 1 « Mme KERAUDY »)

CONTRE : 5 « RBM (FN) Rassemblement Bleu Marine (Front National) »

ABSTENTION : 0

N°22 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU LYCEE JEAN COCTEAU POUR SOUTENIR FINANCIEREMENT UN PROJET DE CLASSE : « PREPARER LE BACCALAUREAT PLUS FORTS TOUS ENSEMBLE ! ».

Rapporteur : Mme RODDE (Lecture de la délibération.)

Monsieur le MAIRE.- Bravo aux professeurs ! Cela a bien fonctionné l'année dernière.

Monsieur THOMAS, vous avez demandé la parole ?

M. Marc THOMAS.- Monsieur le Maire, avant de procéder au vote je voudrais juste attirer votre attention sur un petit détail.

« *Préparer le baccalauréat plus forts tous ensemble !* » : je pense qu'une école est faite pour préparer le baccalauréat, donc à mon avis c'est ce qu'ils faisaient déjà.

Ensuite, « *réviser le baccalauréat dans de meilleures conditions* » : cela veut dire qu'à l'heure actuelle ils ne le passent pas dans de bonnes conditions ? Cela veut dire que l'école n'est pas bonne ? J'ai de légers doutes sur la... Je ne suis pas contre, quand quelqu'un veut travailler au contraire, je suis un ancien enseignant, cela ne me dérange pas, mais « préparer le baccalauréat », à mon avis c'est ce qu'ils faisaient déjà.

Ensuite, « *optimiser leur année de terminale* », cela s'adresse plus ou moins à ceux qui ont lâché, parce que finalement cela veut dire que certains seraient « limites » et pourraient l'avoir et ne le font pas... Je ne sais pas. Personnellement, cette façon de rédiger me laisse perplexe.

Monsieur le MAIRE.-Je n'ai pas compris, mais... Monsieur FERNANDEZ vous avez demandé la parole.

M. Gaétan FERNANDEZ.- Par rapport à la question qui est posée, c'est lié au fait que dans les écoles, des enfants peuvent être en difficulté, et que de ce fait les moyens qui sont donnés là permettent de créer les conditions pour assurer la réussite scolaire des enfants. C'est notre but, notre objet, et c'est pour cela qu'on est là. C'est donc pour cela que cette subvention est proposée au vote.

Monsieur le MAIRE.- Merci pour cette explication.

L'année dernière ils ont fait 100 %.

Mme Catherine FOURMENT.- Je voudrais juste compléter l'explication qui vient d'être donnée : c'est une classe, effectivement, qui part et c'est un projet pédagogique de classe qui a été travaillé depuis plusieurs années. D'autres classes et d'autres enseignants travaillent différemment mais également un projet pédagogique pour faire réussir les élèves.

Pour cette classe, il s'agit d'accompagner les élèves pour qu'ils réussissent au baccalauréat. Cela n'a rien à voir avec une école qui serait mauvaise ou quelque chose de ce genre.

M. Marc THOMAS (hors micro).- C'est la rédaction de la délibération qui y fait penser.

Monsieur le MAIRE.-Maintenant tout est clair. Merci, Monsieur le Délégué à la Jeunesse et Madame la Déléguée à la Formation.

Pouvons-nous passer au vote ?...

VOTE :

POUR : 29 (« Pour Miramas » + 1 « Mme KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 5 « RBM (FN) Rassemblement Bleu Marine (Front National) »

N°23 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU LYCEE AGRICOLE DE FONTLONGUE POUR SOUTENIR FINANCIEREMENT UN « VOYAGE SOLIDAIRE » DANS LE HAUT ATLAS MAROCAIN.

Rapporteur : Mme RODDE

Chaque professeur a des objectifs et des projets différents pour aider les élèves à arriver au but.

(Lecture de la délibération.)

J'ajoute que c'est une filière sur FONTLONGUE de 3 classes qui vont sur place échanger sur la vie sociale, éducative, faire de l'artisanat, et une plus ample connaissance de la vie agricole.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Madame KERAUDY.

Mme Marilyne KERAUDY.- Je ne suis pas intervenue sur la délibération précédente, mais celle-ci me permet de le faire de toute façon.

Il est précisé, effectivement, dans la première délibération que l'on participe essentiellement pour les 19 familles sur 30, et là nous participons pour 3 sur 27 -je le conçois, d'abord les nôtres, bien entendu- mais je trouve un peu gênant que dans une même classe on donne plus à certains qu'à d'autres dans le sens où les 27 élèves ont le même statut. Je voudrais donc savoir si cette distinction est faite pour nous en termes de Conseil municipal, ou si elle est faite également au niveau de l'établissement.

Monsieur le MAIRE.- Madame RODDE.

Mme Maryse RODDE.- On subventionne essentiellement les élèves de Miramas, cela étant pour les élèves des communes avoisinantes ces dernières sont sollicitées. D'ailleurs, nous faisons de même lorsque nous avons des jeunes, par exemple, sur Saint-Chamas et que l'on nous demande de participer à hauteur des autres Communes ; nous le faisons de la même façon.

Mme Marilyne KERAUDY.- D'accord.

Monsieur le MAIRE.-En ce qui concerne cette solidarité de FONTLONGUE et ce grand projet pédagogique dans le Haut Atlas marocain, peut-on passer au vote ?...

VOTE :

POUR : 34 (« Groupe Pour Miramas » + 5 « RBM (FN) Rassemblement Bleu Marine (Front National) » + 1 « Mme KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°24 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AIDE AUX LOISIRS EQUITABLES ET ACCESSIBLES (LEA) – ANNEE 2014. AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER.

Rapporteur : Mme TRINQUET (Lecture de la délibération.)

(Pas d'observations.)

VOTE :

POUR : 29 (« Pour Miramas » + 1 « Mme KERAUDY »)

CONTRE : 5 « RBM (FN) Rassemblement Bleu Marine (Front National) »

ABSTENTION : 0

POLITIQUE DE LA VILLE

N°25 - DELIBERATION N°14-2014 DU 20 FEVRIER 2014 - RECTIFICATION ERREUR MATERIELLE - CONVENTION CENTRE EMPLOI.

Rapporteur : Mme ARFI (Lecture de la délibération.)

Monsieur le MAIRE.-Y a-t-il des questions ? Madame KERAUDY.

Mme Marilyne KERAUDY.- Je voudrais intervenir sur deux points.

Tout d'abord, il serait bien d'expliquer ce qu'est l'association Centre Emploi pour les personnes qui sont là ce soir, car tout le monde ne connaît peut-être pas.

Deuxièmement, il serait bien aussi de détailler ce qu'est le projet « Ligne de faire » : je pense que c'est important, car lorsqu'on lit la convention, on voit le coût de la mission qui représente 47.860 €, donc si l'on pouvait préciser de façon que tout le monde sache de quoi l'on parle... Merci.

Monsieur le MAIRE.-Bien sûr, Madame KERAUDY, vous avez raison, j'aurais dû commencer par cela, excusez-moi.

Nous avons plusieurs projets d'insertion pour des personnes en difficultés ou loin de l'emploi. Une partie de ces projets, notamment avec l'association Centre Emploi, qui

est labellisée pour le faire, qui est donc un centre d'insertion, permet à des gens éloignés de l'emploi de découvrir à nouveau le circuit du travail autour de la lecture et de la créativité puisqu'il s'agit d'écrire des livres sur la ville de Miramas.

Le projet portait sur trois œuvres, deux ont déjà été éditées et remarquées, une troisième est en cours. Cela permet à environ une vingtaine de personnes, si mes souvenirs sont bons –*se tournant vers Mme NGUYÊN qui confirme ses explications*– de pouvoir travailler en insertion avec évidemment une aide financière du Conseil Général et de l'Etat. Cela consiste donc à permettre à ces personnes de découvrir autour d'une activité journalistique un certain nombre de parcours liés à l'emploi. Voilà ce que nous faisons.

Nous vous présenterons d'ailleurs, quand Mme DEFFOBIS sera là puisqu'elle est absente ce soir, un certain nombre de dispositifs que nous avons mis en place, et nous allons d'ailleurs distribuer, je crois, rapidement, des bilans sur cette question.

Nous pouvons passer au vote : qui est contre ?...

VOTE :

POUR : 29 (« Pour Miramas » + 1 « Mme KERAUDY »)

CONTRE : 5 « RBM (FN) Rassemblement Bleu Marine (Front National)»

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Je cède la parole maintenant à M. GUILLEMONT, Grand Argentier.

Je précise que l'on ne vote pas sur le DOB, c'est juste un débat.

FINANCES

N°26 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE.

Rapporteur : M. GUILLEMONT (Présentation de la délibération.)

Le document que l'on vous remet sur table va servir de support à mon exposé et vient compléter la note de synthèse qui vous a été transmise dans l'enveloppe du Conseil municipal, note de synthèse qui répond aux exigences du Code général des Collectivités territoriales sur cette question du Débat d'Orientation de Budgétaire. Cependant, compte tenu de l'importance de la matière, chaque année nous organisons le débat au-delà de cette note avec un document projeté à l'écran qui permet de faire un tour beaucoup plus approfondi des questions qui président à l'élaboration du budget que nous verrons d'ici la fin du mois.

(Présentation à l'écran.)

RAPPEL SUR LE DOCUMENT D'ORIENTATION BUDGETAIRE(pages 2 et 3) :

Il s'agit d'un débat qui a été créé par le législateur en 1992 et qui a pour but avant tout de contraindre les majorités des Collectivités territoriales et les majorités des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), de délivrer des informations beaucoup plus développées sur l'état des finances des Communes et des EPCI afin que les minorités qui siègent dans ces Etablissements ou ces Collectivités puissent rentrer plus profondément dans la connaissance de la situation budgétaire des Collectivités.

C'est donc une disposition qui a produit beaucoup d'effets notamment où elle était obligatoire, c'est-à-dire dans les Communes les plus de 3.500 habitants.

PLAN DE L'EXPOSE

Dans une première partie, nous regardons quelles sont les conditions générales qui président l'élaboration de ce DOB dans un contexte économique et général qui entoure les Communes.

Dans une deuxième partie, je fais un résumé du DOB qui a eu lieu au SAN au mois de novembre dernier, et j'expliquerai pourquoi il est important que nous puissions échanger sur ce DOB.

Enfin, la troisième partie est consacrée au débat concernant la situation budgétaire et les perspectives pour 2014 concernant la Commune de Miramas.

CONTEXTE GENERAL (PAGE 4 ET SUIVANTES)

Nous sommes toujours dans un contexte qui fait suite à la crise financière déclenchée par l'affaire des subprimes aux Etats-Unis et qui dans les pays européens notamment, s'est transformée par une crise des finances souveraines. Ce que l'on a donc pu constater c'est que dans ces économies développées, il y a beaucoup de difficultés aujourd'hui pour retrouver un certain niveau de croissance, la croissance ne se développe plus, et même dans une partie des économies développées de la zone euro, on a une situation qui frôle la déflation ; cela fait l'objet de beaucoup de polémiques entre les économistes.

Cela a entraîné un gonflement des dettes publiques et privées à des niveaux maintenant très élevés, et cela entraîne aussi des effets de concurrence entre les monnaies : sur le dollar, le yen, sur la livre anglaise, et actuellement vous avez dû suivre le débat sur les demandes faites à la BCE pour faire tourner la planche à billets. On a donc assisté, pour

faire face à cette crise dans une partie des économies de la zone euro, à des politiques restrictives ou des politiques qui ont contraint les finances publiques avec des effets sur le plan économique, fiscal, social qui induisent le fait que l'on a à la fois beaucoup d'efforts qui sont demandés aux peuples, aux salariés, aux membres des couches moyennes, et avec des résultats pour l'instant qui se font attendre, notamment dans notre pays.

LA POURSUITE DU REDRESSEMENT DES COMPTES PUBLICS (page 6 et suivantes) :

Face à cet environnement mondial restant très difficile pour nous, en zone euro, et compte tenu des traités qui ont été signés depuis quelques années, les gouvernements sont contraints d'appliquer et de mettre en œuvre les traités, et notamment la règle qui veut qu'il faille revenir à des déficits des comptes publics qui soient inférieurs à 3 % ; c'est le détail que vous avez en page 6.

Il y a quelques jours des chiffres ont été publiés par l'INSEE pour le déficit des comptes publics à la fin 2013, et l'objectif qui était poursuivi par le gouvernement n'a pas été complètement atteint, puisqu'il est toujours à 4,3 %. Pour réduire ce déficit, actuellement parmi la panoplie des moyens dégagés par les gouvernements, il y a la réduction des dépenses publiques, ainsi que le recours et l'augmentation des prélèvements obligatoires, sachant qu'aujourd'hui quand on regarde les efforts qui ont été faits notamment par l'Etat pour réduire le déficit, on a déjà des effets très importants qui sont de l'ordre de 110 milliards d'euros sur la période 2012-2017.

Pour 2014, l'Etat reste dans une trajectoire qui vise à rétablir l'équilibre des comptes publics d'ici 2017. La loi de finances 2014 prévoit de réduire le déficit des comptes d'un point du PIB, soit un déficit qui serait ramené à 3,8 % en fin 2014. Pour l'essentiel, il s'agit du discours du nouveau Premier Ministre, c'est une réduction des dépenses publiques avec dans son discours...Pour vous expliquer ce qu'il en est, nous avons rédigé le texte que je lis il y a environ 15 jours, c'était donc avant le changement du Premier Ministre, je ne l'ai pas repris, mais par rapport à ce qu'il a été écrit dans la loi de finances, le nouveau Premier Ministre va demander des efforts supplémentaires aux Collectivités territoriales de l'ordre de 10 milliards d'euros sur une période qui va durer jusqu'en 2017, donc les choses sont encore plus difficiles qu'il y a 15 jours lorsque j'ai rédigé l'ensemble de ce document.

Parallèlement, à la fois les Etats font des efforts considérables pour assainir les finances publiques, mais dans un contexte où la croissance économique est faible, cela conduit à l'augmentation encore de la dette publique en France et dans tous les pays déficitaires de la zone euro, dette qui continue à croître quasiment de manière inexorable, et

qui est due pour partie au fait que nous avons un système financier qui capte une grande partie de la richesse créée. Par conséquent, il faudrait un vrai retour à la croissance économique supérieure à 1,5 % par an afin de pouvoir commencer à rembourser les dettes publiques des pays développés.

QUE DIT LA LOI DE FINANCES VOTÉE PAR LE PARLEMENT AUX MOIS DE NOVEMBRE ET DECEMBRE DERNIERS ? (page 9)

La loi de finances constate :

- que l'on est dans une économie mondiale qui reste en croissance (3 à 4 % par an), même si l'on a connu des soubresauts dans les pays émergents,

- que l'on a l'économie des pays de la zone euro qui devrait être plus dynamique cette année du fait des mesures de relance qui ont été adoptées pour les pays excédentaires,

- qu'en France les mesures prises pour améliorer la compétitivité des entreprises, le CICE, plus le pacte de responsabilité, devraient commencer à produire leurs fruits en termes de meilleure croissance,

- mais qu'en même temps, il y a des aléas possibles notamment, et c'est un sujet qui revient de plus en plus, le rapport entre l'euro et le dollar, puisqu'une bonne partie de notre industrie a des coûts en euros, des factures en dollars. Par conséquent, selon ces hypothèses, a été bâtie la loi de finances avec un objectif de croissance espérée cette année de l'ordre de 0,9 %, voire 1 %, et dans les années à venir elle pourrait atteindre 2 %. De ce fait, on devrait commencer à pouvoir desserrer un certain nombre de contraintes notamment en termes de prélèvements obligatoires.

DANS CETTE LOI DE FINANCES QUEL EST LE SORT QUE CONNAISSENT LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ? (page 10)

La nouveauté de cette loi de finances 2014 est lourde pour l'ensemble des Collectivités territoriales, puisque l'Etat a décidé d'associer, entre guillemets, les Collectivités territoriales à l'effort de redressement des comptes publics. Il faut savoir quand même que sur le budget de l'Etat, qui est de l'ordre de 300 milliards, 60 milliards sont retournés aux Collectivités territoriales sous forme de différentes dotations. La principale concernant les Communes et les Intercommunalités représente 60 milliards d'euros, et là-dessus il y a une part qui est la Dotation Globale de Fonctionnement qui est de 40 milliards.

La décision prise dans la loi de finances se traduit par le fait qu'en 2014 l'Etat retire 1,5 milliard d'euros, et en 2015 il retirera à nouveau 1,5 milliard d'euros. Le problème

c'est qu'en 2014 ce sont avant tout les Communes qui sont impactées par cette réduction de la Dotation Globale de Fonctionnement, on en verra les effets tout à l'heure concernant le budget de Miramas.

En même temps en 2010, le Parlement a mis en place un nouveau dispositif, le fonds de péréquation intercommunal, qui est un mécanisme de péréquation horizontal entre les Communes pauvres et les Communes riches : les Communes riches sont prélevées et les Communes pauvres perçoivent une allocation.

Ce fonds de péréquation intercommunal monte en charge jusqu'en 2016, et Miramas, qui a la chance d'être dans un ensemble intercommunal bien doté en richesses fiscales notamment en raison de la plate-forme industrielle de Fos, est prélevée de plus en plus : pour le budget 2014, cela va représenter dans les comptes de Miramas un prélèvement de 1 M€.

LES AUTRES MESURES ET FACTEURS IMPACTANT LES BUDGETS DES COMMUNES(page 11) :

Au-delà de la loi de finances, il y a d'autres facteurs qui constituent aujourd'hui des contraintes supplémentaires pour les Communes :

- la hausse de la part patronale des cotisations de vieillesse payées aux agents de la Ville, fonctionnaires territoriaux, qui représente quand même 3 % en 2013 et 2014, donc au total 1,5 % chaque année,
- des mesures ont été prises après les négociations entre l'Etat et les centrales syndicales pour revaloriser les rémunérations des agents de la catégorie C,
- sur certaines prestations, on a aussi le relèvement du taux de la TVA,
- l'instauration de la taxe carbone,
- la réforme des rythmes scolaires,
- de manière générale, ce qui est d'ailleurs dénoncé maintenant par tous les Maires, l'inflation normative,
- enfin, on a un indice des prix des Communes qui varie à la hausse beaucoup plus rapidement que l'indice des prix à la consommation hors tabac, puisque l'indice des prix des Communes pour 2013 a pris 2,2 % d'augmentation.

RAPPEL SUR LES ORIENTATIONS ADOPTEES AU SAN (PAGE 12 ET SUIVANTES) :

Sachez que le Document d'Orientation Budgétaire du SAN est disponible au format PDF sur le site Ouest Provence en intégralité, ce que je vous présente est uniquement un résumé.

Pourquoi faire un résumé de cette présentation ?

Pour les nouveaux Conseillers municipaux autour de cette table et pour les personnes dans le public, le SAN représente la moitié des compétences locales –pour faire très simple–, c'est en financement du budget communal la moitié des ressources de la Commune, et en matière d'investissements, 80 % des investissements réalisés sur la commune sur l'ensemble des équipements qui servent à délivrer des services publics communaux et intercommunaux. La part du SAN est donc considérable, et on passe d'ailleurs –tout à l'heure c'était un des points de mon intervention– autant de temps en assemblées et en réunions diverses à l'échelle de l'Intercommunalité que ce que nous passons ici, tous ensemble, pour gérer les affaires de la Commune.

Cette année, la dotation de coopération versée par le SAN représente 21,7 M€ sur des recettes qui vont être de l'ordre de 41 M€.

En résumé, le SAN Ouest Provence détient :

- la moitié des compétences locales,
- la moitié des recettes,
- et 75 % des investissements.

RAPPEL DES ORIENTATIONS PROPOSEES POUR L'ANNEE 2013 (page 15) :

- augmentation des dotations versées aux communes supérieure à l'inflation, et l'on espère qu'il y aura un rôle d'imposition supplémentaire pour, notamment, la cotisation foncière des entreprises qui a remplacé pour partie la taxe professionnelle,

- limitation de la hausse de la masse salariale à 4 %,

- pas de recours à l'emprunt pour financer les dépenses d'équipement dont le montant est de 89 M€,

- fin de l'harmonisation des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères qui a chuté pour Miramas de 11,5 % à 7 %.

- à l'échelle du SAN, on continue à diminuer les taux des parts intercommunales de la taxe d'habitation et de la taxe sur le foncier bâti.

- les dépenses réelles de fonctionnement du SAN ont progressé de 32 % au cours du mandat essentiellement en raison de l'augmentation des dotations versées aux Communes, et notamment en raison du forcing que nous avons fait au cours du mandat pour faire en sorte que ces orientations budgétaires favorables aux Communes et favorables à Miramas soient adoptées, et les dotations aux Communes ont progressé de 52 % de 2008 à nos jours.

- la création de la métropole pourrait entraîner une forte réduction de ces dotations pour Miramas, les textes en vigueur autorisent une baisse de 5 % par an, ce qui représente pour Miramas une baisse potentielle de 1,1 M€ dès la première année. Cette baisse pourrait être reproduite les années suivantes, elle a des mécanismes que l'on aura l'occasion d'étudier dans les mois qui viennent.

- la réforme de la taxe professionnelle en 2011 a fortement réduit l'autonomie financière du SAN, puisque seulement 28 % des recettes sont aujourd'hui des recettes provenant d'impôts dont les taux sont votés par l'assemblée communautaire.

- enfin, le SAN comme les Communes est impacté par la baisse des dotations de l'Etat (DGF et Dotation d'Intercommunalité) qui ont perdu 20 % de leur valeur sur le mandat.

EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES REELLES(page 17) :

Les bâtonnets bleus représentent les dépenses de fonctionnement, les bâtonnets mauves représentent les recettes de fonctionnement, qui montrent que le SAN dégage une épargne brute importante depuis de nombreuses années, et surtout qui a été très relevée dès 2011 en raison notamment de l'entrée dans les bases de grands équipements industriels comme le terminal méthanier de GDF à Fos.

EVOLUTION DU MODE DE FINANCEMENT DES DEPENSES D'EQUIPEMENT (page 18) :

Fait notable, la fin du recours à l'emprunt dès 2011 (ce sont les parties roses), et le dégagement d'une épargne importante, et en orange on voit la capacité des élus du SAN à obtenir des subventions qui, notamment sur les exercices 2012, 2013, 2014, représentent une fraction très importante des recettes d'équipement.

EVOLUTION DE L'ENCOURS DE DETTES DU BUDGET PRINCIPAL (page 19) :

Ce graphique traduit la baisse tendancielle très forte qui montre une volonté affirmée de la part des élus du SAN de revenir à des taux d'endettement qui soient beaucoup plus en rapport avec notre capacité d'autofinancement.

LA PROSPECTIVE FINANCIERE 2013-2015 (page 20)

Le SAN a décidé de réfléchir sur deux exercices compte tenu du fait qu'au 1^{er} janvier 2016 on devrait, selon la loi, passer dans un autre monde.

Les hypothèses retenues sont donc les suivantes :

- en recettes de fonctionnement :

- * une fiscalité dont les bases n'évoluent que de 1,3 % par an,
- * des dotations avec des baisses très importantes (perte de 2 M€ en 2014 pour la DGF, et une baisse de 4 M€ attendue en 2015),

- en dépenses de fonctionnement :

- * une masse salariale qui varie de 4,3 % en 2014 ce qui est prévisionnel, et de 3,9 % en 2015,
- * la fusion dès 2014 des dotations de coopération et de solidarité communautaire : cela a été fait, on l'a voté en Conseil municipal, c'est une question réglée, une question très importante pour l'avenir des finances de la Commune dans la métropole,
- * une limitation de l'abondement des régies à 4 %.

*** prévisions des dépenses d'équipement :**

- * 75 M€ pour 2013,
- * 63 M€ pour 2014
- * 40 M€ programmés pour 2015.

LES ORIENTATIONS POUR LA COMMUNE (page 22 et suivantes)

La première proposition est de se donner les moyens de maintenir, voire même d'améliorer l'offre de service proposée à l'ensemble de nos administrés (page 23), puisqu'en fait en permanence les équipes municipales travaillent à l'amélioration

de l'ensemble des services. Cependant, il y a des années où des thèmes sont plus particulièrement au centre des travaux des assemblées communales, donc d'abord :

- la suite de la mise en service de la nouvelle école Paul Cézanne qui va connaître en fin d'année l'ouverture à différents publics du bassin d'apprentissage, essentiellement des personnes âgées et de très jeunes enfants, mais qui devrait aussi être utilisée dans le cadre du PEDT,

- la mise en œuvre du plan éducatif territorial dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires,

- l'achèvement de la modernisation de l'informatique des écoles, gros chantier sur lequel on n'a pas beaucoup communiqué : on a renouvelé toute l'informatique des écoles bien sûr en concertation étroite avec les directions d'écoles, les enseignants et les parents d'élèves,

- la construction de nombreux équipements de loisir dans les quartiers comme à Saint-Suspy où les travaux sont en cours, à Cabasse avec la mise en œuvre d'un parcours aérien,

- des aménagements importants aussi au cimetière, puisqu'il y a des demandes nouvelles de la part des familles des défunts,

- et d'importants travaux de réhabilitation de l'Eglise Saint-Louis.

- la dématérialisation du paiement de certaines redevances : on avance sur le terrain de l'Administration numérique comme tout le monde, parfois aussi à la demande des services de l'Etat, notamment pour les autorisations concernant l'occupation du domaine public,

- et quelque chose qui mérite d'être signalé à nouveau, cette année 2014 nous pérennisons le dispositif des brigades bleues qui améliore la tranquillité dans les quartiers, ainsi que le dispositif des brigades vertes qui est un chantier d'insertion.

- des moyens importants sont aussi à dégager pour renouveler l'informatique, tant le parc des machines que des logiciels : l'Administration communale est de plus en plus informatisée, et il faut que les services puissent disposer aujourd'hui des outils informatiques qui permettent d'aller plus vite, de faire des gains de productivité.

- nous allons connaître pour la rentrée prochaine le transfert de la Direction de l'Education Jeunesse et des services Petite enfance dans de nouveaux locaux à La Rousse,

- nous allons renouveler les équipements de radio de la police,

- et enfin il y a quelques caméras de vidéosurveillance supplémentaires à installer, y compris en lien avec les Conseils de Quartier, par exemple.

Je viens de vous présenter l'évolution des services rendus à la population, mais en termes budgétaires quelles en sont les conséquences (page 25) :

- d'abord nous réaffirmons ce que nous avons dit dans le programme électoral, c'est-à-dire la stabilité des taux des impôts communaux (taxe d'habitation, taxe foncière, taxe foncière sur le foncier non-bâti) après la mise en œuvre d'une baisse de 10 % sur 2012 et 2013,

- les tarifs des services communaux ne sont pas appelés à évoluer,

- nous allons constater en revanche au niveau des recettes une diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement de l'ordre de 400.000 €, un petit mieux sur la Dotation de Solidarité Urbaine,

- nous constatons –on l'a votée, on l'a défendue– l'augmentation de la dotation de coopération versée par le SAN,

- un petit mieux sur l'ensemble des produits des impôts locaux, quoi que l'on n'ait pas les derniers chiffres...

- et nous allons être prélevés cette année à hauteur de 1 M€ pour le Fonds de Péréquation Intercommunal.

Tout cela va conduire en gros à un format de recettes qui sera proche de celui de l'année dernière.

EVOLUTION DES TAUX D'IMPOSITION DES PRINCIPALES TAXES DE 2007 A 2014 (page 26) :

(Pas de commentaires - Cf. le graphique.)

EVOLUTION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT DE 2007 A 2014 (page 27) :

En 2006, l'Etat versait à la Ville 4,8 M€ et en 2014 cette dotation s'élève à un peu plus de 4 M€, l'année prochaine on va à nouveau perdre 500.000 €, c'est-à-dire que l'on va avoir perdu 1,3 M€ –il en sera ensuite de même chaque année–, on est donc dans un rapport financier à l'Etat qui est en train de se modifier, dirons-nous.

EVOLUTION DU PRELEVEMENT AU BENEFICE DU FPIC DE 2012 A 2014 (page 28) :

Cette courbe montre le prélèvement au profit des Communes moins bien dotées que Miramas, et cette année le prélèvement va être de l'ordre de 1 M€.

En termes de dépenses de fonctionnement (page 29), on va devoir à nouveau travailler avec l'ensemble des services –et ils sont très disponibles – à la **maîtrise des dépenses d'administration générale :**

- compte tenu notamment de la mise en œuvre du PEDT,
- compte tenue des hausses de TVA, de l'inflation pour les dépenses communales et de la mise en œuvre des contraintes normatives nouvelles.

En matière des dépenses de personnels :

- on a dû procéder à des renforcements des services qui vont produire cette année une bonne partie de leurs effets, notamment dans le domaine de la propreté, de la sécurité, l'ouverture du bassin d'apprentissage va aussi avoir des effets sur la masse salariale, et il y a eu une nécessité aussi de mieux configurer les services fonctionnels.

- il y a des effets–j'en ai parlé tout à l'heure – dus à la hausse des cotisations retraite sur la part patronale, à la fin du jour de carence, et à la hausse des rémunérations des agents de catégorie C : cette hausse pour l'année à Miramas représente 246.000 € de masse salariale supplémentaire,

- enfin, il y a comme chaque année en raison des caractéristiques du statut de la Fonction Publique Territoriale, les effets annuels du GVT, c'est-à-dire du Glissement Vieillesse Technicité.

En ce qui concerne les investissements communaux (pages 30 et 31), on a d'abord une vue concernant les biens amortissables qui sont les logiciels, les véhicules, le mobilier et tous les petits équipements qui sont dans les services ou dans les équipements ouverts au public.

- on continue donc l'effort de modernisation, de renouvellement de l'ensemble de ces biens,

- cette année l'accent est mis sur l'amélioration du parc informatique, sur les éléments de téléphonie et de transmission, dont la Police Municipale,

- il y a un certain nombre de mouvements au niveau des bureaux : tout à l'heure j'ai parlé des nouveaux bureaux pour la DEJ et du service Petite enfance qui vont monter à La Rousse,

- on a aussi fait la mise aux normes en accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite en mairie avec le nouvel ascenseur, on a donc redistribué les bureaux, et il y a donc un certain nombre de mobiliers à acheter.

On a des **acquisitions foncières** :

- l'appartement du gardien de l'école Paul Cézanne à Ouest Provence Habitat,
- des terrains sur la ZAC de Saint-Suspy à l'EPAD.

Pour ce qui concerne **les études et travaux les plus importants**, la liste présentée ci-dessous est assez copieuse :

- études pour la réhabilitation de la salle COLOMB,
- études pour l'extension de la chambre funéraire du cimetière,
- des aménagements d'aires de jeux à la micro crèche de LA CARRAIRE,
- l'aménagement du parcours de santé au plan d'eau de Saint-suspy qui est en cours,
- la réfection du sol du COSEC CONCORDE,
- des travaux de réhabilitation de l'Eglise Saint-Louis,
- et des investissements en remplacement de l'éclairage du COSEC Jean MOULIN.

Tout cela additionné représente 3,3 M€ de dépenses d'équipement, auxquels on ajoute les dépenses des « Reste à réaliser » qui sont en fait les chantiers démarrés en 2013 et non encore achevés, et pour lesquels on est contractuellement engagé. Ces « Reste à réaliser » représentent 1,4 M€. Si l'on arrive à faire tout cela sur l'année, on réalisera pour 4,7 M€ de dépenses d'équipements.

EVOLUTION DES DEPENSES D'EQUIPEMENT DE 2007 A 2013 (page 32) :

Est présenté là un histogramme avec des couleurs qui montrent que la Commune est très dynamique, à la fois pour rassembler des moyens et pour décider et mettre en œuvre ses dépenses d'équipements, puisque là sont présentés à la fois les biens amortissables, mais aussi l'ensemble des travaux réalisés sur les voiries, les réseaux et les bâtiments.

EVOLUTION DES DEPENSES D'EQUIPEMENT EN BIENS MEUBLES (page 33) :

On a fait un gros effort d'équipement en véhicules –ce sont les bâtonnets roses– et maintenant il s'amenuise, puisqu'en 2014 il n'y a presque rien ; en revanche sur l'informatique il y a effectivement beaucoup de choses, ainsi que sur l'outillage.

Pour financer ces dépenses d'équipement (page 34), les propositions mises en débat consistent :

- à proposer que l'on puisse équilibrer la section d'investissement,

- on devrait avoir des recettes du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée, des produits de cession d'immeubles, et des recettes diverses pour environ 1 M€,

- on va avoir, semble-t-il, des amortissements pratiqués en section de fonctionnement qui seront transférés en section d'investissement pour 1,2 M€,

- et enfin des subventions que nous sollicitons auprès du Conseil Général des Bouches-du-Rhône et que nous espérons à hauteur de 1,6 M€.

- l'ensemble de ces recettes doivent permettre de rééquilibrer la section d'investissement et, comme pour les années qui viennent de passer, la Commune n'a pas de besoin de recourir à l'emprunt pour financer ses dépenses d'investissement.

EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE 2007 A 2013 (page 35) :

Cet histogramme montre la composition de l'ensemble des recettes en section d'investissement depuis 2007.

RESUME DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES PROPOSEES (page 36) :

En résumé, en dépenses :

- maintien des services de haut niveau, diversifiés, au bénéfice des différentes catégories d'administrés (*en direction de Mme ESPALLARDO*) dont des classes moyennes,

- lancement de la mise en œuvre du programme de la majorité notamment à travers la stabilité des taux des impôts communaux,

- accroissement des exigences de gestion des services.

En recettes :

- malgré la diminution des recettes de l'Etat, on va arriver à tenir les choses et on va poursuivre notre action au SAN pour que la dotation de coopération puisse continuer à progresser selon nos besoins,

- et je pense que M. le Maire va continuer à agir avec succès auprès du Conseil Général pour financer les dépenses d'équipement de manière à ce que nous puissions continuer à équiper la Commune sans recourir à l'emprunt.

Merci de m'avoir écouté.

Monsieur le MAIRE.- Merci, Monsieur GUILLEMONT, pour cet exposé que nous avons souhaité très pédagogique et un peu long, mais comme nous avons –tout à l'heure Mme KERAUDY le disait– de nouveaux Conseillers municipaux au sein de la majorité

et de l'opposition, il fallait donner l'intégralité de la vision exhaustive du Débat d'Orientation Budgétaire de notre Commune.

Y a-t-il des interventions ? Monsieur THOMAS.

M. Marc THOMAS.- C'est vrai que c'est très intéressant.

La DSU passe de 603 à... La DSU, je veux dire la dotation passe de 603 à près de 1 M€. En ce qui concerne le FPIC, vous avez dit qu'il serait de 1 M€ pour 2014, c'est indiqué page 13, or page 17 vous le faites monter à 9 M€.

Monsieur le MAIRE(hors micro).-Vous vous êtes trompé : il s'agit du FPIC du SAN.

L'Etat dans sa grande magnanimité applique des pénalités à tout le monde.

M. Gérald GUILLEMONT (hors micro).-Donc, le SAN est prélevé et les Communes aussi.

Monsieur le MAIRE.- Je ne rajouterai pas grand-chose parce qu'il est tard, si ce n'est deux choses.

Le Conseil municipal –c'est dommage que tout le monde ne soit pas là– est un lieu de débat, c'est aussi un lieu d'apprentissage d'une notion très complexe qui s'appelle la fiscalité locale.

Personnellement je le dis sans ambages, la presse est là, nous sommes pris dans une nasse dans les Collectivités locales actuellement, surtout les Communes comme les nôtres, au moins sur trois points :

- il y a, et depuis de nombreuses années, un désengagement de l'Etat sur les Collectivités locales tout en nous transférant des compétences nouvelles. Je rappelle qu'en 2010 la fin de la taxe professionnelle a été la fin de l'évolution des bases du SAN Ouest Provence, c'est-à-dire la capacité pour notre Ville de toucher des rémunérations supplémentaires de façon importante ; cela a été le premier coup.

- le deuxième point, quels que soient les gouvernements, la Dotation Globale de Fonctionnement ne cesse de baisser alors que nos populations ne cessent, toute couche sociale confondue, de nous demander des services publics de qualité et toujours de meilleure qualité.

- le troisième point, c'est que l'on est en train d'observer que des Communes comme les nôtres, c'est-à-dire des Communes qui n'ont pas de recettes fiscales importantes... Vous savez que la Commune de Miramas n'est pas celle où l'on paye le plus d'impôts, puisque le revenu fiscal par habitant est quand même le plus faible de notre région... Mais dans le même temps, comme nous faisons partie d'une Intercommunalité qui a joué la solidarité, c'est-à-dire qui nous a aidé à financer en termes de fonctionnement des

équipements, nous sommes considérés comme une ville riche. De ce fait, j'ai indiqué à l'Etat –mais comme le gouvernement a changé, il faut que je recommence– et à un certain nombre de députés, Droite-Gauche confondue, que je trouvais absurde qu'une ville comme la nôtre soit dotée de la DSU parce que le revenu moyen fiscal par habitant est plus faible, et que dans le même temps, parce que nous sommes dans une Intercommunalité solidaire, ce qui nous est donné nous est repris avec un impôt qui s'appelle la péréquation. C'est vraiment un casse-tête, voilà pourquoi –et je le dis à quelques semaines d'événements qui se sont passés– nous avons, et j'ai toujours indiqué qu'il fallait que nous soyons prudents dans la gestion, et qu'il fallait surtout faire attention, notamment par rapport à celles et ceux qui paient des impôts, de ne pas jouer au yo-yo, ou avec des annonces inconsidérées.

Nous avons fait des baisses d'impôts, nous maintiendrons les taux actuels, nous regarderons les marges de manœuvre, mais il va falloir que nous tenions des budgets encore plus serrés. Je le dis, nous travaillons énormément et nous présenterons un budget clair, équilibré et transparent en faisant des efforts où nous devons en faire en termes de gestion, et en faisant des efforts en allant chercher des recettes par ailleurs.

Je terminerai en disant que je reste optimiste sur l'avenir, j'y crois. Je sais aussi que l'ensemble des Collectivités territoriales, quelle que soit leur forme, métropolitaine, ou ce que vous voulez, sans Conseil Général, avec Conseil Général, avec moins de Régions, avec plus de Régions... Je pense que les technocrates ont cela en tête et ont mis cela dans la tête de tout le monde... Le point sur lequel je suis très attentif c'est la proximité, et chaque institution a son rôle. Mais quelle que soit la réforme qu'il va y avoir, les dotations ne seront pas pour toutes les Collectivités locales en augmentation : le Conseil Général est lui aussi en baisse de dotations, la Région également, ainsi que le SAN. Il faut donc que nous ayons à l'esprit, les uns et les autres, le fait que la baisse des impôts est une chose, elle est souhaitable, mais surtout revaloriser auprès de tous l'idée que l'impôt c'est aussi, non pas pour telle ou telle catégorie mais pour tous les habitants, et qu'il permet d'offrir des services dont tout le monde a besoin : tout le monde a besoin d'envoyer ses enfants à l'école dans de bonnes conditions, tout le monde a besoin d'avoir un accès à la santé dans de bonnes conditions, tout le monde a besoin d'avoir accès à un certain nombre de services de solidarité dans de bonnes conditions, et tout le monde a nécessité aussi un jour de se retrouver au cimetière dans de bonnes conditions.

Nous aurons ce débat, nous aurons aussi un débat plus large sur le budget, bien sûr.

Ce Document d'Orientation Budgétaire n'appelle pas de vote, j'indique simplement que nous aurons un débat lors du Conseil municipal qui aura lieu le 29 avril.

* * * *

E) DECISIONS DU MAIRE

LISTE DES DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE **PRISES ENTRE LE 20/01/2014 ET LE 24/03/2014**

(M. le Maire procède à la lecture des décisions qu'il a prises.)

Y a-t-il des interventions ?...

(Acte est donné des décisions prises par Monsieur le Maire
entre le 20 janvier 2014 et 24 mars 2014)

* * * *

F) LISTE DES MARCHES PUBLICS

**** Monsieur le MAIRE procède à la lecture de la liste des marchés publics notifiés depuis le dernier Conseil Municipal.***

Monsieur le MAIRE.- L'Eglise Saint-Louis est un très gros dossier ; il s'agit de travaux de réhabilitation.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, nous avons épuisé les questions inscrites à l'ordre du jour.

Je vous remercie tous de votre présence et vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 21 heures 45.

Monsieur le Maire

Le Secrétaire de séance

Frédéric VIGOUROUX

Marie-Pierre VIAL